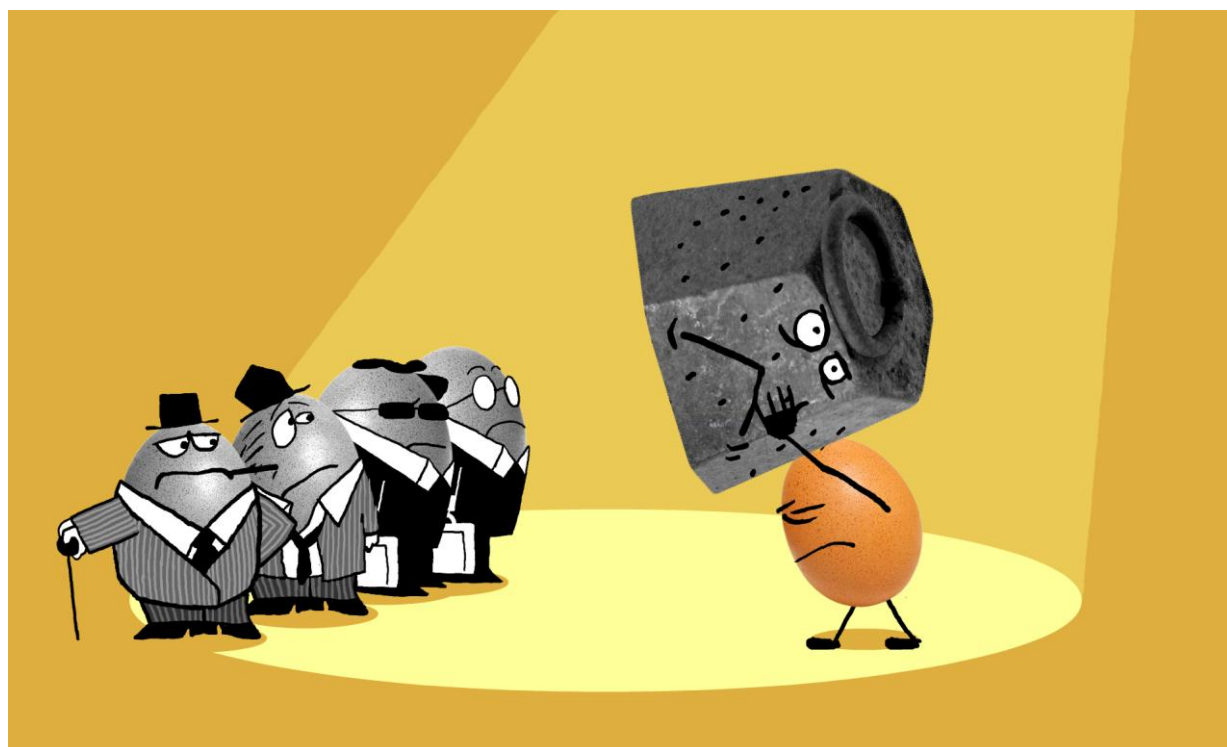


En avant pour l'Audit citoyen de la dette !



**Guide à l'attention des citoyen/ne/s
et des groupes locaux**



ACiDe

AUDIT CITOYEN
DE LA DETTE

www.auditcitoyen.be

Table des matières

AVANT-PROPOS	3
PREMIERE PARTIE : POURQUOI UN AUDIT CITOYEN DE LA DETTE EN BELGIQUE ?	5
DEUXIÈME PARTIE : PREMIERS CONSTATS	17
TROISIÈME PARTIE : SENSIBILISER ET MOBILISER LA POPULATION	29
QUATRIÈME PARTIE : ANALYSER LA DETTE PUBLIQUE	40
CINQUIEME PARTIE : PROPOSITIONS ET PISTES DE REVENDICATIONS	57
ANNEXES	69
DECLARATION POUR LE LANCEMENT DE LA PLATEFORME D’AUDIT CITOYEN DE LA DETTE EN BELGIQUE	69

Remarque : l’usage de la langue française telle quelle dans ce document ne signifie pas que nous en assumions les aspects sexistes. Nous ne l’avons pas rédigé en langage « alternatif » afin d’en faciliter la lecture.

AVANT-PROPOS

Sommes-nous condamnés à l'austérité ? Devons-nous nous serrer la ceinture pour rembourser la dette publique ? Est-il vrai que nous avons vécu « au-dessus de nos moyens » pendant des années et qu'il va falloir couper dans les salaires, les services publics, les soins de santé, l'éducation, la culture, les pensions, le chômage... ?

En Europe, pour diminuer le montant de la dette publique, l'Espagne, le Portugal, l'Italie, l'Irlande et la Grèce ont appliqué des politiques d'austérité draconiennes. Partout ces politiques ont débouché sur un désastre social et économique ainsi que sur... une augmentation de la dette !

Et si l'objectif de ces politiques d'austérité *n'était pas* de juguler la dette ? Et si c'était l'inverse ? Et si *la dette était un instrument légitimant des politiques d'austérité* dont les objectifs seraient peu avouables, par exemple enrichir quelques-uns au détriment de la majorité ?

Toutes les dettes n'ont pas le même objet et ne sont pas nécessairement « mauvaises ». Un ménage peut emprunter pour acquérir un logement ; une entreprise peut recourir à l'emprunt pour investir dans de nouvelles installations ; un gouvernement peut emprunter pour construire un hôpital, une liaison ferroviaire, une darse... Cependant, quand on regarde ce qui se passe dans les pays du Sud de la planète depuis 25 ans, on constate que la dette n'est pas du tout un outil au service d'investissements qui servent les intérêts des populations. La dette s'avère un puissant mécanisme de transfert des richesses de la majorité de la population mondiale vers les détenteurs de capitaux. Le système dette constitue également un instrument de domination politique et économique utilisé par les créanciers afin de maintenir ou renforcer leur domination sur toutes les sphères de la vie. N'est-il pas en train de se passer la même chose dans nos pays d'Europe ? Tout citoyen qui veut lutter pour la justice sociale ne peut donc passer à côté de la question de la dette.

Il est grand temps de comprendre les mécanismes de cette dette : d'où elle vient, comment elle a grandi et à quoi elle sert. Une fois ces choses comprises, il faut les faire connaître par un nombre croissant de citoyens, construire des revendications communes et se mobiliser pour établir un nouveau rapport de forces.

C'est ainsi qu'en novembre 2012, quatre organisations (le CADTM, le Cépag, la FGTB Bruxelles et la FGTB Wallonne) lance une campagne de sensibilisation « à qui profite la dette ? » (voir : www.onveutsavoir.be) avec, entre autres, une vidéo qui fera le buzz en quelques semaines¹. Plusieurs groupes locaux d'audit se créeront rapidement et, le 19 février 2013, à l'initiative de mouvements sociaux belges est né à Bruxelles la plateforme Acide (Audit Citoyen de la Dette, voir www.auditchitoyen.be). Ce collectif a adopté une déclaration, s'est fixé des objectifs généraux et des perspectives de travail (voir plus bas).

¹ Voir : <http://www.youtube.com/watch?v=V28vk6DVE1k>

Le bébé n'a pas encore un an et a déjà bien grandi : il réunit aujourd'hui une trentaine d'organisations, une dizaine de groupes locaux, des centaines de citoyennes et citoyens partout en Belgique. Les premiers constats et revendications sont déjà là, d'autres sont en gestation.

Phénomène international, l'audit citoyen de la dette se développe en Europe et en Afrique du Nord. Il constitue un outil essentiel de résistance et de réappropriation démocratique du débat politique.

L'ouvrage que vous avez en mains a pour objectif de faire avancer la dynamique d'audit citoyen en Belgique, en soutenant les groupes locaux dans leur analyse des dettes des différents pouvoirs publics (État fédéral, régions, communes, administrations publiques, créances envers des pays du Sud,...) et dans leurs actions d'éducation populaire.

La première partie expose le contexte et le pourquoi de l'audit citoyen de la dette, et présente le développement des initiatives en la matière.

La seconde partie, premiers constats, présente les premières conclusions auxquelles sont parvenues les analyses de la dette belge jusqu'à présent, sur son origine et ses conséquences.

La troisième partie, sensibiliser et mobiliser, propose des outils pour aider les groupes locaux à commencer le travail de sensibilisation et de mobilisation de la population.

La quatrième partie, analyser la dette publique, dégage des pistes et des sources pour renforcer le travail d'analyse et le développement de nouveaux constats. *La cinquième partie, premières revendications*, présente une série de revendications portées par un ou plusieurs membres de la plateforme pour un audit citoyen. Elles ne constituent donc pas un mémorandum politique mais veulent mettre en évidence qu'il existe des alternatives très concrètes à la « gestion » actuelle de la dette publique belge.

PREMIERE PARTIE : POURQUOI UN AUDIT CITOYEN DE LA DETTE EN BELGIQUE ?

1. Contexte : la crise de la dette dans les pays du Sud et dans les pays européens

La crise de la dette au Sud

Aujourd'hui au cœur de l'actualité belge et européenne, le phénomène de la dette est loin d'être nouveau. Depuis plus de trente ans, les peuples du Sud se débattent dans son cercle vicieux. L'expérience des pays du Sud peut nous aider à mieux comprendre ce qui se passe en Europe et à trouver des alternatives.

À la fin des colonies et au cours des années 1960, les pays du Sud ont été fortement incités à s'endetter. Que cet endettement ait servi à des investissements ou à l'enrichissement de dictatures corrompues importait peu. L'essentiel était de mettre les anciennes colonies dans l'obligation de continuer à exporter leurs matières premières, seules échangeables contre les dollars nécessaires au remboursement de la dette.

L'incitation a d'ailleurs rarement été pacifique ou démocratique. L'histoire du Sud regorge de coups d'état visant à renverser des dirigeants populaires et installer des dictatures corrompues mais fidèles à la logique néo-coloniale, et à balayer toute tentative d'échapper au modèle : Mobutu au Zaïre, Pinochet au Chili, Suharto en Indonésie en sont des exemples sanglants.

Au début des années 1980, tout va basculer très rapidement et les pays vont tomber dans une crise de la dette. Essentiellement pour deux raisons :

- ✓ *L'augmentation des taux d'intérêt.* En octobre 1979, les USA décident unilatéralement d'augmenter très fortement les taux d'intérêt pour attirer les capitaux et ainsi relancer leur économie. Or, les emprunts accordés aux États du Sud étaient libellés en dollars et liés aux taux américains. De l'ordre de 4-5 % dans les années 1970, ils passent à 16-18 % au moins. Du jour au lendemain, le Sud doit rembourser trois fois plus d'intérêts.
- ✓ *La chute des prix des matières premières.* Puisqu'on a demandé à toutes les économies du Sud de se spécialiser dans la production et l'exportation de quelques produits (le thé, le coton, le café, le cacao, le cuivre et d'autres matières du sous-sol), l'offre mondiale de ces produits a explosé pour une demande à peu près stable. Conséquence : les prix ont chuté sur le marché mondial.

Les pays du Sud se sont alors retrouvés dans une situation intenable : ils devaient rembourser beaucoup plus alors que les revenus de leurs exportations diminuaient, et ce malgré le fait

qu'ils exportaient davantage. Ces pays se retrouvèrent alors obligés d'emprunter pour rembourser les intérêts des emprunts précédents. C'est ce qu'on appelle, en économie, l'effet boule de neige : les dettes s'accroissent.

John Perkins, auteur américain des *Confessions d'un assassin financier* dont la mission était d'endetter des pays du Sud par de méga-projets énergétiques pour que ces pays soient ensuite forcés de remettre leurs richesses naturelles aux multinationales américaines en témoigne:

« Une fois que nous avons endetté les Etats et qu'ils se retrouvaient dans l'incapacité de rembourser leur dette, alors nous faisons pression pour qu'ils vendent leur pétrole à nos compagnies à un prix dérisoire, ou qu'ils votent pour nous et qu'ils appuient notre politique aux prochaines sessions des Nations Unies, ou encore qu'ils nous autorisent à construire une base militaire sur leur sol. Ce genre de choses. Et quelquefois, lorsque nous avons échoué à corrompre les présidents ou à leur faire accepter ces prêts, alors les tueurs à gages prenaient le relais, ils renversaient les gouvernements ou assassinaient leurs leaders. » (traduction Louis Royer, Ariane, 2005)

En 1982, c'est la crise de la dette internationale. Le Mexique se déclare en cessation de paiement, et plus d'une dizaine de pays suivent. Très rapidement, le FMI intervient. En schématisant, le discours du FMI à l'égard des pays en difficulté est le suivant : « Vous avez une grosse dette à rembourser mais vous ne pouvez pas assumer vos obligations parce que les banques privées ne veulent plus vous prêter de l'argent. Moi, FMI, je peux mettre des liquidités à votre disposition mais à deux conditions : 1) Vous utiliserez la majeure partie de l'argent que je vous prête pour rembourser les créanciers privés. 2) Avec notre équipe d'économistes et autres experts, nous allons maintenant vous "conseiller" les mesures de politique économique à mettre en place dans vos pays. » Ces mesures, ce sont les fameux plans d'ajustement structurel (PAS)², dont les piliers fondamentaux sont : l'austérité, l'ouverture des marchés à la concurrence mondiale, et la privatisation.

Sur les privatisations, le film *Memoria del saqueo* (Histoire d'un sac ou pillage) nous montre, par l'exemple de l'Argentine, le pillage de toutes les infrastructures publiques sous prétexte de dette. Les privatisations ont pourtant pour effet de diminuer les ressources de l'état, donc de le rendre davantage vulnérable à l'endettement. Allez comprendre...

Après 25 ans de politiques néolibérales dans les pays du Sud, le bilan est très négatif. Pour la grande majorité des pays, les inégalités se sont accentuées et la pauvreté s'est aggravée. Le tissu économique et social s'est déstructuré et l'environnement s'est fortement dégradé. La dette, loin de diminuer, a été multipliée par 4.

La dette des pays du Sud a ainsi empêché toute tentative de « développement » et a permis aux institutions financières internationales, créanciers du Nord et multinationales, d'exercer un contrôle sur leurs économies et de faire main basse sur leurs ressources. Il s'agit d'une nouvelle forme de colonisation.

² Plans d'ajustement structurel (PAS) : politique économique imposée par le FMI en contrepartie de l'octroi de nouveaux prêts ou du rééchelonnement d'anciens prêts.

Une grande partie de cette dette aurait pourtant pu être considérée comme illégitime : dette des anciennes colonies ou de régimes dictatoriaux, conséquences de grands projets inutiles appelés « éléphants blancs », etc.). Et même, les pays du Sud auraient pu s'estimer créanciers (d'une dette historique, écologique, etc.) à l'égard du Nord. Mais les pressions exercées par les grands argentiers du monde et les collusions entre classes dominantes du Nord et du Sud ont été (et sont toujours) telles que la plupart des dirigeants des pays du Sud ont accepté de voir leurs populations écrasées sous la dette.

En Europe, les politiques économiques, qu'elles soient imposées par le FMI ou choisies délibérément par les gouvernements, ressemblent à s'y méprendre à ce qui a été fait dans le Sud. Allons-nous accepter d'aller dans la même direction ?

Le gouvernement équatorien s'attaque au système de la dette

Rafael Correa, élu président de l'Équateur fin 2006, a pris en juillet 2007 un décret instaurant une commission d'audit sur la dette avec la participation des mouvements sociaux et des mouvements actifs dans les campagnes contre la dette au niveau international, dont le CADTM. Cette commission a réalisé en 2007-2008 un audit de la dette.

Cet audit et l'annulation qui s'en est suivie a permis à l'Équateur d'économiser environ 7 milliards de dollars qui ont pu être affectés à l'amélioration des conditions de vie de la population et en particulier des plus pauvres.

Rafael Correa, lors d'une conférence à la Sorbonne le 6 novembre 2013, a interpellé ses homologues européens : "L'Europe endettée reproduit nos erreurs" (en première page du Monde Diplomatique de décembre 2013).

Chiffres à l'appui, il témoigne de ce que les recettes imposées par le FMI pour soi-disant réduire l'endettement ont aggravé le mal : "Durant la décennie 1980, l'Amérique Latine a opéré vers ses créanciers un transfert de ressources net de 195 milliards de dollars (près de 554 milliards de dollars en valeur actuelle). Dans le même temps, la dette extérieure de la région passait pourtant de 223 milliards de dollars en 1980 à ... 443 milliards de dollars en 1991! Non pas à cause de nouveaux crédits, mais du fait du refinancement et de l'accumulation des intérêts".

Son constat se poursuit avec une comparaison avec la situation en Europe: "De 2010 à 2012, le chômage a atteint des niveaux alarmants en Europe. Entre 2009 et 2012, le Portugal, l'Italie, la Grèce, l'Irlande et l'Espagne ont réduit leurs dépenses budgétaires de 6,4% en moyenne, nuisant ainsi gravement aux services de santé et d'éducation. On justifie cette politique par une pénurie de ressources ; mais des sommes considérables ont été dégagées pour renflouer le secteur financier. Au Portugal, en Grèce et en Irlande, les montants des sauvetages bancaires dépassent le total des salaires annuels".

Et Correa de conclure: "Une question se pose: pourquoi ne recourt-on pas à des remèdes qui semblent évidents, et pourquoi répète-t-on toujours le scénario du pire? Parce que le problème n'est pas technique mais politique. [...] Le plus grand tort qu'on ait fait à l'économie, c'est de l'avoir soustraite à sa nature originelle d'économie politique. On nous a fait croire que tout

était technique, on a déguisé l'idéologie en science, et, en nous encourageant à faire abstraction des rapports de force au sein d'une société, on nous a tous placés au service des pouvoirs dominants, de ce que j'appelle l'«empire du capital»."

La crise de la dette dans les pays de l'UE

La dette publique a commencé à atteindre des niveaux « élevés » dans les pays du Nord³ dès les années 1980. Après le premier choc pétrolier et la crise économique de 1973-1975, les gouvernements ont tenté de relancer l'économie en recourant à des dépenses publiques financées par l'emprunt, ce qu'on appelle une politique keynésienne. Mais en octobre 1979, lorsque les USA ont augmenté brutalement leurs taux d'intérêt, la situation se dégrada dans des proportions différentes selon les pays.

La crise actuelle – qui a commencé aux USA en 2007 avec la crise des *subprimes*⁴ et en Europe en 2008 avec la crise bancaire, résultat de trente ans de dérégulation financière – a aggravé de manière brutale et dramatique la situation des finances publiques. Dans des pays comme la Grande-Bretagne, la Belgique, l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Espagne, le Portugal, les États-Unis, l'Islande, les gouvernements ont dépensé des sommes considérables pour sauver les banques privées, en s'endettant d'autant.

En fait, d'après les données d'Eurostat, la dette au PIB de l'ensemble des pays de la zone euro est passée de plus ou moins 70% – comme c'est le cas depuis les années 1990 – à un peu plus de 90% aujourd'hui après 5 ans de crise provoquée par les banques.

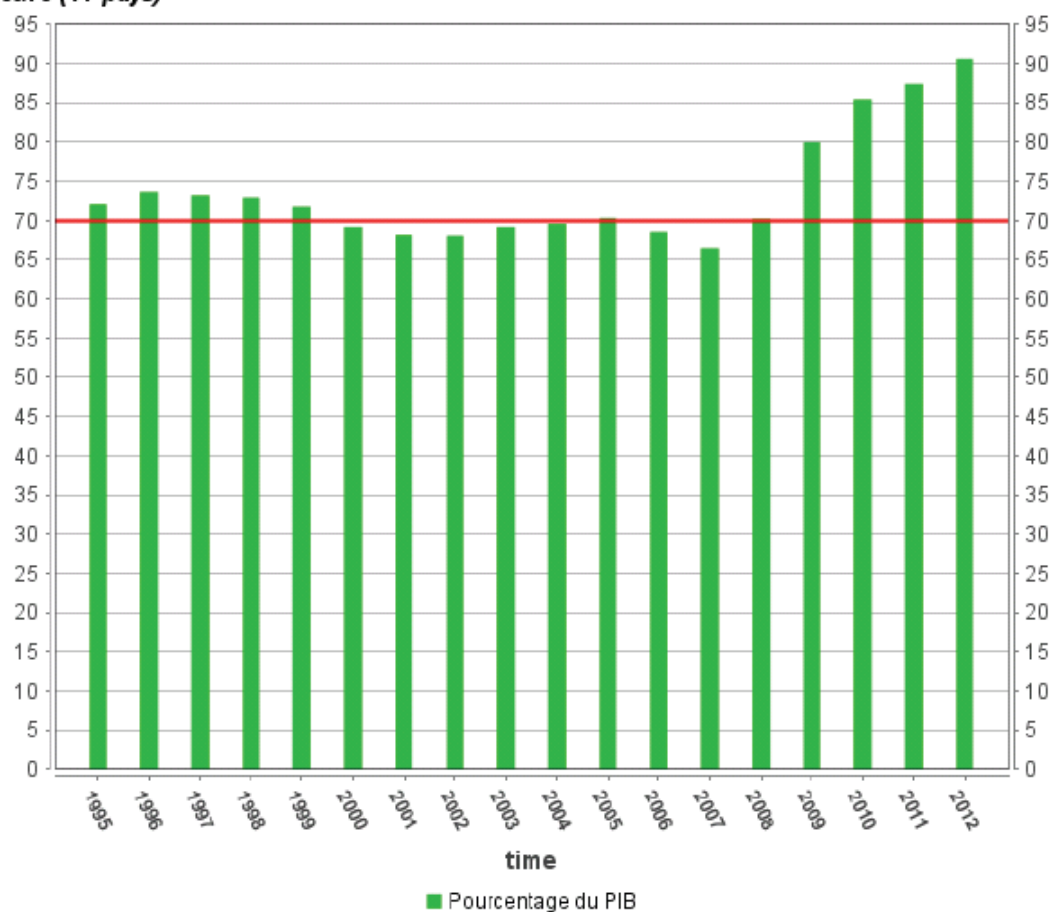
³ Le « Nord » correspond ici aux pays les plus industrialisés.

⁴ Les banques américaines avaient pris des risques inconsidérés sur des milliers de prêts hypothécaires, en se réassurant sur l'insolvabilité des débiteurs auprès d'assurances qui n'ont pas pu assumer ce risque. Pour une explication détaillée de la crise des *subprimes*, voir l'outil pédagogique « [Le puzzle des subprimes](#) » ou encore « [La crise, quelles crises ?](#) » de Damien Millet et Eric Toussaint, Aden, Bruxelles, 2010, p.41

Dette publique brute

% du PIB et millions d'EUR

Zone euro (17 pays)



Tout en mettant la main au portefeuille des populations pour sauver les banques, les gouvernements ont appliqué ce qu'on appelle désormais la « stratégie du choc » : utiliser une situation dramatique comme moment propice à des mesures antisociales qui attendent depuis longtemps. En dépit de grandes mobilisations sociales, des mesures d'austérité ont été appliquées partout en Europe, mais avec le soutien du FMI, d'abord dans les pays périphériques appelés PIIGS (Portugal, Italie, Irlande, Grèce, Espagne) par la haute finance⁵ et aux pays de l'ex-bloc soviétique, avant de s'en revenir frapper la tête (Belgique, France, Pays-Bas, Grande-Bretagne) à partir de 2011.

La crise de la dette menace les banquiers européens

Puisant dans l'argent mis à leur disposition par les banques centrales en 2007-2009, les banques privées de l'Ouest européen (surtout les banques allemandes et françaises⁶, mais aussi

⁵ PIIGS en anglais veut dire « cochons », c'est fou ce qu'on rigole dans la haute finance.

⁶ Les banquiers allemands et français détiennent à eux seuls 48 % des titres de la dette espagnole, 48 % des titres de la dette portugaise et 41 % des titres de la dette grecque. Selon la BRI, en décembre 2009, les banques françaises détenaient

les banques belges, néerlandaises, britanniques, luxembourgeoises, irlandaises...) ont prêté des sommes colossales en Europe du Sud⁷ et centrale⁸, principalement au secteur privé.

Cette accumulation de dettes dans la périphérie de la zone euro a fini par menacer les banques du centre de ladite zone, au point que la Troïka, constituée de la Banque Centrale européenne, du Fonds Monétaire International (FMI) et de la Communauté Européenne, intervient en Grèce en mai 2010, puis en Irlande en novembre 2010 pour garantir la masse des prêts engagés.

L'orientation choisie garantit aux banques privées et autres investisseurs institutionnels (fonds de pension, compagnies d'assurance...) les remboursements de leurs créances⁹ tout en leur assurant des taux de profits particulièrement élevés grâce à la différence entre le taux auquel ils empruntent aux banques centrales et celui auquel ils prêtent aux États¹⁰.

En contrepartie de l'« aide » de la Troïka, des plans d'austérité supplémentaires sont imposés et provoquent une dégradation très forte des conditions de vie d'une partie importante de la population européenne.

L'ONG internationale Oxfam dans son rapport « Le piège de l'austérité, l'Europe s'enfoncé dans les inégalités. » estime qu'en 2011, 121,2 millions de personnes, près d'un quart de la population de l'UE, étaient exposées à un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. Dans ce même rapport, Oxfam donne un chiffre absolument inouï : "La richesse combinée des dix personnes les plus riches d'Europe dépasse le coût total des mesures de relance dans l'UE sur la période 2008-2010 (217 milliards d'euros contre 200 milliards d'euros)"¹¹.

Les conséquences des plans d'austérité
Le remboursement de la dette publique monopolise le débat politique et devient la priorité de la gestion gouvernementale (« bonne gouvernance »)
Le pouvoir des sociétés financières, et donc du Capital, présenté comme créancier de l'ensemble de la société, s'accroît
Les coupes dans la sécurité sociale aggravent la précarité des victimes de la crise
L'inégalité femmes-hommes se renforce. La diminution de l'emploi dans les services publics, composé à près de 70% de femmes, les propulse vers les emplois précaires, quand elles ne sont pas reléguées dans leurs rôles traditionnels d'assistance à leur entourage suite à la disparition des services publics de prise en charge des personnes dépendantes (malades, personnes âgées, enfants, handicapés).
La compression de la demande suite à la diminution des revenus les plus bas prolonge la crise

la dette publique grecque pour un montant de 31 milliards de dollars et les banques allemandes pour 23 milliards. Voir graphique.

⁷ Espagne, Portugal, Italie, Grèce.

⁸ Principalement la Hongrie.

⁹ Lire, par exemple, le dossier « [Plans de sauvetage de la Grèce : 77 % des fonds sont allés à la finance](#) » ATTAC, juin 2013.

¹⁰ C'est ce qu'on appelle le différentiel d'intérêt : j'emprunte à 1% et je prête à 2%. J'ai une différence de 1 % d'intérêt qui, sur quelques millions d'euros, me permet de payer les locaux de mes banques, mes employés, et toutes sortes de frais de gestion de dossiers bien légitimes. Mais ici, il n'y a pas d'agences avec des guichetiers, pas de frais de gestion, et pas de risque parce que l'état se porte garant de tout, et on joue sur des milliards d'euros...

¹¹

et la récession.
La compétition économique entre pays membres de l'Union européenne accroît les inégalités entre ces pays.
Les États grignotent sur leurs engagements envers les pays du Sud : aide au développement, secours en cas de catastrophes naturelles, lutte contre les changements climatiques.
Les États satisfont de moins en moins aux droits humains fondamentaux et ont tendance à utiliser la répression pour répondre à la protestation sociale.
L'extrême-droite, qui se nourrit de l'appauvrissement d'une partie de la population et des réflexes de repli national et de stigmatisation de l'autre, se renforce.

La crise de la dette en Belgique

La crise économique du milieu des années 1970 et les tentatives de relance keynésienne ont provoqué une forte augmentation de la dette. Cependant, comme le montre le graphique ci-dessus, c'est l'augmentation brutale des taux d'intérêt au cours de la période 1978-1982 qui constitue le véritable tournant et provoque l'explosion de la dette publique belge. Les pouvoirs publics belges sont alors mis sous pression par les créanciers pour assainir les finances de l'État. Les gouvernements qui se succèdent de 1981 à 1990 (Martens V, Martens VI puis Martens-Moureaux) adoptent des plans de rigueur dont la priorité des priorités est la limitation du déficit public via la diminution des dépenses : gel des salaires, saut d'index¹², licenciement et/ou non-remplacement de fonctionnaires, réduction des budgets alloués à l'enseignement, diminution des investissements publics...

Après son niveau record de 134,1 % du PIB en 1993, la dette publique a constamment diminué pour atteindre 84,1 % en 2007. Ces politiques d'austérité permettent aux pouvoirs publics belges, dès 1984, de dégager chaque année ce qu'on appelle un surplus primaire, c'est-à-dire des recettes supérieures aux dépenses hors paiement des intérêts de la dette. Cependant, les intérêts de la dette à payer sont si élevés que les économies réalisées ne suffisent absolument pas. Prise au piège par l'effet boule de neige, la Belgique doit continuer à emprunter pour payer les intérêts de la dette. Mécaniquement, puisque le surplus primaire ne suffit pas à rembourser les seuls intérêts, le ratio dette publique/PIB continue d'augmenter, passant de 78 % en 1982 à un niveau record de 134,1 % en 1993.

Après son niveau record de 134,1 % du PIB en 1993, la dette publique a constamment diminué pour atteindre 84,1 % en 2007. Cette diminution s'explique notamment par une diminution des taux d'intérêts, une croissance économique relativement forte, mais aussi la privatisation de secteurs stratégiques et la vente d'une partie du patrimoine public.

En octobre 2008, à force de jouer avec le feu, le secteur bancaire a fini par se brûler. Les pouvoirs publics belges ont alors choisi d'intervenir massivement pour sauver les grandes institutions financières belges de la faillite. En octobre 2011, l'État belge a à nouveau décidé d'intervenir pour sauver une deuxième fois Dexia de l'effondrement¹³. Ces deux sauvetages, et en particulier la manière dont ils ont été menés, exigent une analyse approfondie car ils ont joué un rôle déterminant dans l'augmentation brutale de la dette publique belge. La dette est passée de 84% en 2007 à plus de 100%

¹² En Belgique, le mécanisme de l'index est une disposition légale qui vise à adapter annuellement les salaires et les allocations sociales à l'évolution du coût de la vie. Un saut d'index est la non-application de cette disposition légale, ce qui a pour conséquence une perte de pouvoir d'achat pour les travailleurs. Des sauts d'index ont eu lieu tous les ans entre 1982 et 1986.

¹³ Nous verrons à la question 10 que, s'il fallait effectivement intervenir, l'État aurait pu le faire de manière très différente.

aujourd'hui. Elle a alors servi de prétexte à la mise en place de politiques d'austérité : depuis début 2012, c'est 18,6 milliards d'austérité qui ont été appliqués. Et c'est loin d'être fini : rien que pour 2014, on prévoit 2,8 milliards d'effort budgétaire uniquement pour l'entité I (et plus de 500 millions d'euros pour la région wallonne dès 2016).

2. Enjeu de la dette et de l'audit

Qu'est-ce qu'un audit de la dette ?

L'audit de la dette publique est une analyse critique la politique d'emprunt menée par les autorités du pays sur une période donnée. Il s'agit de répondre aux questions suivantes :

- D'où vient la dette ?
- Pourquoi l'État a-t-il contracté cette dette ?
- Était-il possible de faire d'autres choix ?
- Comment des dettes privées sont-elles devenues publiques ?
- Dans quelles conditions tel sauvetage bancaire a-t-il été réalisé ? Quel en est le coût réel ? Qui a pris la décision ?
- Les prêteurs imposent-ils des conditions à l'octroi des prêts ?
- Quels montants d'intérêts ont été payés, à quels taux ?
- Quelle part du capital a déjà été remboursée ?
- Quelle est la part du budget de l'État consacrée au remboursement du capital et des intérêts de la dette ?
- Comment l'État finance-t-il le remboursement de la dette ?
- Qui en a profité ? Qui la détient ?
- Quelles sont les conséquences pour la population ?
- Renforce-t-elle les inégalités sociales et de sexe, si oui comment ?

L'audit consiste à ouvrir et analyser les comptes de l'État pour rendre aux citoyens le contrôle budgétaire, aujourd'hui aux mains des administrations, des technocrates et de quelques ministères qui assimilent le remboursement de la dette à l'intérêt général. En ce sens, l'audit comporte une dimension profondément démocratique.

L'idée d'un audit n'est pas neuve. Après plusieurs siècles constellés de défauts de paiement et d'annulations de dettes partout dans le monde, après trente ans d'endettement au Sud, des comités d'audit sont apparus il y a une dizaine d'années, d'abord dans plusieurs pays du Sud (Équateur, Brésil, Philippines...) puis de l'UE (Grèce, Portugal, Espagne, France...).

Quatre types d'audit de la dette sont possibles :

- **À l'initiative du Parlement**, c'est-à-dire du pouvoir législatif. Des expériences de ce type ont eu lieu notamment aux Philippines en 2001, au Pérou en 2004 ou au Brésil en 2010.
- **À l'initiative du gouvernement**, c'est-à-dire du pouvoir exécutif. Au cours des soixante dernières années, le seul pays au monde ayant réalisé un audit de ce type est l'Équateur (2007-2008).

Le Brésil en a toutefois réalisé un dans les années 1930 sous la présidence de Getulio Vargas. En révélant l'absence de documentation comptable de nombreux contrats de prêts, cet audit a obligé les créanciers à renoncer à une partie des montants réclamés. Avec les économies ainsi réalisées, le Brésil a pu améliorer les conditions de vie de sa population.

- **À l'initiative des tribunaux**, c'est à dire du pouvoir judiciaire. En 1982, le journaliste Alejandro Olmos dépose plainte contre les responsables de l'endettement de l'Argentine pendant la dictature. Dix-huit ans de procédure pénale plus tard, la sentence Olmos a mis en évidence le caractère illicite de la dette publique externe, et en a imputé la responsabilité aux créanciers et dirigeants argentins de la dictature. Le juge a invité le gouvernement argentin à arrêter de rembourser, ce qu'il a fait en 2001, lorsque la crise l'a obligé à se déclarer en cessation de paiement.

- **À l'initiative des citoyens**, c'est à dire du pouvoir populaire. Les premières expériences d'audit citoyen ont eu lieu dans de nombreux pays, sous forme de tribunaux citoyens contre la dette. Depuis quelques années, des initiatives plus structurées se mettent en place.

Pourquoi un audit citoyen ?

Parce qu'aucun gouvernement européen, qu'il se déclare de gauche ou de droite, n'a aujourd'hui l'intention de lancer un audit de la dette. L'heure est partout au remboursement de la dette, présenté comme inévitable, indiscutable et obligatoire. Une initiative comme celle réalisée – avec succès – par l'Équateur a donc peu de chance de voir le jour à court terme en Europe.

Juste après les fêtes de fin d'année, le président du comité d'audit de l'administration fédérale, Michel De Samblanx, a démissionné en expliquant qu'il n'a rien pu auditer en quatre ans... En cause : un blocage de la part des responsables politiques et des présidents de services publics fédéraux (SPF). Il a demandé à trois reprises un entretien avec le Premier Ministre, sans réponse. Puisqu'une telle démarche ne viendra pas de gouvernements qui n'y ont aucun intérêt, elle doit émaner des citoyens et citoyennes.

L'audit citoyen en Europe

De nombreux collectifs d'audits citoyens de la dette voient le jour en Europe ; en avril 2012, ils ont formé le Réseau international des audits citoyens de la dette ([ICAN](#) - International Citizen debt Audit Network).



Site web: <http://www.citizen-audit.net>

Twitter: <https://twitter.com/ICANetwork>

L'Espagne

La *Plataforma por una auditoria ciudadana de la deuda* (PACD) est née en mars 2012 et compte aujourd'hui 21 groupes locaux. Issue de la rencontre du mouvement indigné et de collectifs travaillant déjà à l'étude de la dette, elle s'est donné trois objectifs généraux :

- promouvoir un autre système économique et social en combattant la dette, ciment du système capitaliste;
- récupérer la souveraineté populaire à travers des espaces d'apprentissage de démocratie participative;
- répudier la dette illégitime en exigeant et en identifiant des responsabilités.

Cette plateforme a développé des outils de communication exemplaires, a travaillé sur de nombreuses problématiques liées à la dette (inégalité des sexes, écologie, etc.), et est arrivée à un tel stade de conscientisation que 5 municipalités ont déclaré illégitime une partie de leur dette tandis que d'autres rendent leurs comptes accessibles à la population. Et beaucoup de partis politiques, syndicats et mouvements sociaux ont repris leurs propositions.

<http://auditoriaciudadana.net>

La France

Formé en 2011 par des associations, syndicats, citoyens et soutenu par diverses formations politiques, le collectif pour un audit citoyen de la dette publique compte aujourd'hui plus de 120 groupes locaux. Le travail s'est axé, entre autres, sur les prêts toxiques liés à Dexia ou l'audit des hôpitaux publics. En plus de la question de la dette, les groupes et le collectif national travaillent sur les mesures d'austérité en général.

<http://www.audit-citoyen.org>

La Grèce

La campagne d'audit de la dette en Grèce a été lancée en mars 2011, aidée par la prise de conscience et la diffusion massive du film *Debtocracy* dans la population grecque. Ses objectifs sont:

- le retrait de la Troïka et de ses Memorandums ;
- la suspension du paiement de la dette jusqu'à ce que les droits humains de la population soient respectés ;
- la formation d'une commission internationale pour l'audit de la dette grecque, indépendante de tout parti politique, composée d'experts et de représentants des mouvements sociaux et syndicaux ;
- l'annulation de toutes les dettes illégitimes et odieuses.

<http://www.elegr.gr>

L'Irlande

La coalition *Debt Justice Action* a créé une campagne *Anglo is not our debt* en janvier 2011 pour répudier la dette provenant du sauvetage de la banque *Anglo*, qui constitue la majorité de la dette publique, et plaider pour une régulation globale du secteur financier.

<http://www.notourdebt.ie>

Le Portugal

Le Portugal compte aujourd'hui deux initiatives membres d'ICAN, l'*Iniciativa de auditoria cidadã à dívida pública* (IAC) née en décembre 2011 et *Democracia e Dívida* née en mars 2013. La première s'attache principalement à étudier les données de la dette pour imposer sa restructuration ; la deuxième s'attache surtout à provoquer un débat public sur la question d'une annulation de la dette illégitime et un contrôle accru de la population sur la politique en général.

www.auditoriacidada.info

www.democraciaedivida.wordpress.com

Mais aussi : le Royaume-Uni avec Jubilee Debt Campaign

(www.jubileedebtcampaign.org.uk), **l'Italie** avec Rivolta il debito (www.rivoltaildebito.org),

la Pologne avec Nie Nasz Dług (www.nienaszdlug.pl), **l'Egypte** avec Drop Egypt's Debt

(www.dropegypstdebt.org) et **la Tunisie** avec RAID-ATTAC-CADTM Tunisie et ACET

(www.tunisie.attac.org/dette et www.zelzel.net). D'autres audits sont en cours de lancement en

Allemagne, à Chypre, en Hongrie, au Maroc, etc.

Le but de ce réseau est de créer un front uni contre la dictature de la dette en Europe et au-delà. Cela passe par l'échange des différentes expériences de causes d'endettement, d'attaques contre les droits des populations et de mouvements de résistance à la dette et à l'austérité dans les pays respectifs, mais aussi par la construction d'un agenda commun de revendications et de mobilisations. ICAN a jusqu'à maintenant organisé trois rencontres internationales (à Bruxelles, à Florence et à Thessalonique), la prochaine aura lieu à Londres début 2014. Le slogan partagé par ses membres est « WE DON'T OWE, WE WON'T PAY » (« NOUS NE DEVONS RIEN, NOUS NE PAIERONS RIEN ») !

Les objectifs de l'audit citoyen en Belgique

En Belgique une série d'organisations et de citoyens réunis à Bruxelles le 19 février 2013, ainsi que des groupes locaux d'audit déjà existants, décident à leur tour de créer un collectif d'audit citoyen de la dette en Belgique, dont les objectifs sont :

- Mener un travail de sensibilisation et de mobilisation en Belgique.
- Réaliser un audit de la dette, identifier les dettes que nous refusons de payer et définir les moyens à mettre en œuvre pour faire aboutir ce refus.
- Exiger du gouvernement l'abandon des politiques d'austérité et des Traités ou projets de Traités internationaux qui aggravent l'endettement, approfondissent la crise et les inégalités de sexe (TSCG, Traité transatlantique, ...).
- Rassembler et articuler de manière participative au niveau local dans des groupes d'audit citoyen toutes les organisations et les individus prêts à collaborer, et créer le cas échéant de nouveaux groupes.

L'audit citoyen a constitué une **plateforme** ouverte aux différents **groupes locaux** existants et à naître ainsi qu'aux différentes **organisations**, associations, collectifs, syndicats, formations politiques et citoyens soucieux de mener à bien ces objectifs.

La plateforme s'est dotée d'un **groupe méthodologique**, chargé de faciliter le travail des groupes locaux et de faire des propositions pour l'avancement de l'audit, ainsi que d'un **groupe de coordination** qui réunit périodiquement les différents groupes locaux et organisations pour se coordonner et établir les grandes lignes de la dynamique collective.

Les groupes locaux travaillent en autonomie par rapport à cette plateforme.

DEUXIÈME PARTIE : PREMIERS CONSTATS

L'audit citoyen de la dette publique en Belgique n'en est qu'à ses débuts et c'est une tâche de longue haleine. D'une part, le champ de travail est extrêmement vaste et de nouveaux groupes de travail abordent de nouveaux domaines d'investigation, par exemple au niveau communal. D'autre part, sauf rupture avec l'orientation actuelle, la crise de la dette va s'approfondir dans les mois et les années qui viennent, et créer de nouvelles problématiques. En attendant, plusieurs constats importants peuvent déjà être posés.

CONSTAT N°1 : ABSENCE DE DEBAT SUR L'AUSTERITE ET LA DETTE

Il n'existe à l'heure actuelle aucun débat public sur la question de la dette. « Il faut payer la dette » ; « l'austérité est une nécessité » ; « les réformes structurelles et les sacrifices sont un mal nécessaire » ; Voilà en résumé le principal message diffusé dans la population par l'ensemble des grands médias, privés ou publics.

Dans les médias traditionnels, tout est présenté sous forme de consensus généralisé. La parole est majoritairement accordée aux économistes néolibéraux, malgré leur incompétence avérée, leur incapacité à analyser la crise et à prévoir son évolution.

Silence en revanche sur les fréquentes suspensions de paiement et autres annulations de dettes qui n'ont pas provoqué les catastrophes annoncées ; motus encore sur les nombreux pays qui ont choisi d'« inquiéter les marchés » avec des résultats encourageants.

D'où vient réellement la dette ? Comment la gérer sans toucher au bien-être des travailleurs et citoyens ? Peut-on ne pas la rembourser ? Toute dette est-elle mauvaise ? Ces questions sont aussi absentes qu'essentiels.

CONSTAT N°2 : LE MANQUE DE TRANSPARENCE OU D'INTELLIGIBILITE DE CERTAINES DONNEES

Bien que des éléments soient déjà connus, une série de questions restent sans réponses

Qui sont les véritables créanciers de la Belgique ? (voir constat n°3).

D'où est venu l'argent des sauvetages bancaires et qu'en ont fait exactement les banques qui en ont bénéficié ?

Quel est l'impact financier des sauvetages bancaires en général et de la débâcle Dexia en particulier sur l'État fédéral, les régions, les communes ?

Comment évaluer le risque d'une nouvelle crise de Dexia SA sans données sur le bilan et le

hors-bilan ?

La situation de toutes les administrations publiques en matière d'endettement et de prêts structurés toxiques

Quel serait l'impact financier de la liquidation du holding communal sur les finances communales ?

Malgré des recherches parfois approfondies, plusieurs données importantes n'ont pas encore pu être trouvées. Et lorsque ces données existent, elles sont impénétrables pour le « citoyen ordinaire ».

Intéressant : ce constat est reconnu par des économistes orthodoxes comme Reinhart et Rogoff dans leur ouvrage¹⁴ :

"[...] La difficulté d'obtenir des données sur la dette publique n'est qu'un aspect du manque de transparence des comptes publics dans la plupart des pays. Songez aux garanties implicites consenties aux gros prêteurs obligataires qui ont en fin de compte alourdi de milliers de milliards de dollars la dette nationale des Etats-Unis en 2008, aux milliers de milliards de dollars d'opérations hors bilan engagées par la réserve fédérale et aux garanties implicites accordées aux banques en sortant les mauvais actifs de leur bilan sans parler des engagements non couverts en matière de retraite et de santé. L'opacité est endémique dans la dette publique, mais retrouver des données historiques élémentaires sur la dette des gouvernements centraux est d'une difficulté presque comique."

Dans leur chapitre sur les défauts extérieurs au travers de l'histoire, ils enfoncent encore le clou: "Pour la plupart des pays, trouver des chiffres sur la dette intérieure, même en ne remontant qu'à une vingtaine d'années, s'apparente à un travail d'archéologie".

Dans beaucoup de cas, les comptes et budgets se caractérisent par une quantité gigantesque de tableaux (plus de 600 pages pour la Province du Brabant wallon), sans aucun commentaire ou mise en perspective. Nous avons par ailleurs pu constater que les personnes qui détiennent et maîtrisent ces informations, à tous les niveaux, semblent très peu enclines à répondre aux questions et aux attentes légitimes des groupes locaux.

CONSTAT N°3 : ON NE SAIT PAS QUI SONT NOS CREANCIERS !

Il s'agit d'une question clé. Il n'est pas indifférent de savoir si la dette de l'État est détenue par de riches spéculateurs jouant avec des centaines de milliers d'euros chaque jour ou des petits épargnants qui y ont mis toute la fortune de leur vie, quelques milliers d'euros. En fonction de ses sensibilités, chacun choisira de protéger les uns ou les autres.

Aujourd'hui les informations sont très partielles. On sait par exemple qu'en juin 2013, la dette publique belge était détenue environ pour moitié par des résidents et pour moitié par des étrangers¹⁵. On sait aussi que seulement plus ou moins 2 % de la dette de l'État fédéral est aux mains des particuliers via les bons d'État. Le reste est aux mains de la finance, mais ça ne veut pas dire que les particuliers ne s'y retrouvent pas sous une forme ou l'autre de « risque » :

¹⁴ [Cette fois c'est différent – Huit siècles de folie financière](#)

¹⁵ Source : Agence de la dette (http://debtagency.be/fr_products_OLO_holderhip.htm)

SICAV, fonds de pension par exemple.

Mis à part ces deux éléments basiques, et quelques autres tout à fait imprécis¹⁶, nous ne connaissons toujours pas l'identité des créanciers de la dette belge. Cette inconnue est directement liée au fait qu'il y a deux marchés de la dette : le marché primaire et le marché secondaire.

Le marché primaire est celui sur lequel sont émis les nouveaux titres de la dette belge. Seules quelques grandes institutions financières peuvent les acheter. Ce sont principalement des banques européennes (allemandes, britanniques, françaises et hollandaises) et américaines. Jusque là, tout va bien : on sait qui achète quoi. Mais le problème est que ces grandes banques, une fois qu'elles ont acheté ces titres, elles peuvent en faire les revendre aussitôt à une autre institution, qui peut également la revendre. C'est ce qu'on appelle le marché secondaire de la dette : l'endroit où on peut acheter/revendre tous les titres de dette de tous les Etats du monde. Et là, c'est la plus grande opacité qui règne.

CONSTAT N°4 : LES BELGES N'ONT PAS VECU AU DESSUS DE LEURS MOYENS

L'idéologie dominante nous rabâche que, si la Belgique est « trop » endettée aujourd'hui, c'est parce que nous avons vécu au-dessus de nos moyens pendant des décennies. Les pouvoirs publics auraient dépensé sans compter et les Belges auraient profité de manière inconsidérée des soins de santé, des pensions et d'autres avantages sociaux.

Cette affirmation, argument principal de l'austérité, est fautive. Il suffit d'analyser les dépenses publiques belges pour constater qu'elles sont restées stables au cours des trente dernières années (autour de 43% du PIB¹⁷).

En réalité, les Belges ont plutôt vécu en-dessous de leurs moyens, si l'on tient compte des politiques d'austérité menées depuis le début des années 1980 par les gouvernements successifs au nom de « la crise ». Entre 1993 et 2007, l'état belge a réalisé 180 milliards d'euros d'économies. Plutôt que de revenir aux citoyens sous forme de services publics ou d'investissements, ces économies ont été englouties dans le paiement des intérêts de la dette.

Mais alors, si la dette belge n'est pas due à un excès de dépenses publiques, d'où vient-elle ? Essentiellement de 5 facteurs, du plus récent au plus ancien :

1. Les sauvetages bancaires de 2008 et 2011 ont provoqué une augmentation directe de la dette publique de 33 milliards d'euros. Comme le secteur financier continue de spéculer à sa guise, de nouvelles recapitalisations sont à prévoir. Sans parler des garanties publiques attribuées aux banques belges qui constituent une menace très grave pour les finances publiques belges (44 milliards d'euros, soit plus du 10 % du PIB du pays, rien que pour Dexia!).

¹⁶ Voir les catégories de détenteurs de la dette publique que nous donne la BNB ici : <http://www.nbb.be/belgostat/PublicatieSelectieLinker?LinkID=358000066/910000082&Lang=F>

¹⁷ Source : BNB, 2012

- 2. La crise économique.** La crise financière a provoqué un fort ralentissement de l'activité économique qui a aggravé les déficits publics, via une diminution des recettes fiscales et une augmentation des dépenses. C'est ainsi que, de 2007 à 2013, la dette publique belge a augmenté de 100 milliards d'euros (et 20% du PIB), passant de 282,1 milliards en 2007 (84,1% du PIB) à 385 milliards d'euros (100% du PIB) aujourd'hui, soit largement plus que les 33 milliards d'euros liés aux sauvetages financiers.
- 3. Une politique monétaire privilégiant les banques privées.** Depuis 1992 et le Traité de Maastricht, les pays de l'Union européenne ont renoncé à la possibilité d'emprunter auprès de leurs propres banques centrales sans payer d'intérêt réel, pour laisser l'exclusivité de ce financement aux banques privées auxquelles ils s'adressent désormais pour leurs emprunts, à des taux qui sont fixés par celles-ci. Ce choix a coûté très cher à la Belgique. Sur la période 1992-2011, l'État belge a remboursé en seuls intérêts de la dette un montant équivalent à 313 milliards d'euros. Si l'État belge avait pu emprunter les mêmes montants auprès de sa banque centrale, mais à un taux de 1%, il aurait économisé 250 milliards d'euros. Le résultat du traité de Maastricht est donc un transfert de 250 milliards d'euros de l'État vers les banques privées !
- 4. Une politique fiscale privilégiant les grandes entreprises et les multinationales.** L'accroissement de la dette de l'État ces trente dernières années est également dû à un choix politique qui a consisté à mettre en place des politiques fiscales favorisant les grosses fortunes et les grandes entreprises privées : intérêts notionnels, exonération des « centres de coordination », réduction de la progressivité de l'impôt, précompte mobilier libérateur, amnisties fiscales... Ces mesures ont provoqué un manque à gagner estimé à quelque dix milliards d'euros chaque année. En trente ans, cela fait 300 milliards...
- 5. L'explosion des taux d'intérêt au cours des années 1980.** Suite à une décision unilatérale des États-Unis d'augmenter ses taux directeurs les taux d'intérêts ont explosé d'un coup. La Belgique a alors emprunté à des taux allant jusqu'à 14%. Les remboursements des intérêts de la dette ont atteint au cours des années 1980 des montants proches de 20 milliards d'euros par an (aujourd'hui, ils s'élèvent à environ 13 milliards).

Par une politique bancaire, fiscale et monétaire différente, l'État belge aurait pu économiser près de 600 milliards d'euros, un montant bien supérieur au montant de la dette actuelle, et aurait donc pu faire l'économie totale des intérêts de la dette. L'État belge a délibérément renoncé à cette possibilité.

Aujourd'hui, au nom d'une rigueur budgétaire « imposée » par cette dette qui, nous venons de le voir, aurait pu être doublement évitée, les dirigeants politiques belges attaquent durement toutes les conquêtes sociales, sans aucune considération pour le coût humain de ces mesures. Par exemple, les réformes du système des allocations de chômage, pour économiser quelques dizaines de millions d'euros, vont faire plonger des dizaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants dans la précarité. En même temps, pas question de revoir d'un centime les 45 milliards d'euros payés chaque année aux créanciers, pourtant principaux responsables du désastre économique-financier en cours. Cet intégrisme néo-libéral commence à bien faire.

CONSTAT N°5 : LA DETTE CONSTITUE LA PREMIERE DEPENSE DE L'ETAT BELGE

Pour une dette passant de 48,5 milliards d'euros en 1980 à 362,3 milliards d'euros en 2011, les pouvoirs publics belges ont payé 470,5 milliards d'euros, uniquement en intérêts de la dette. Si l'on tient compte du remboursement du capital, la dette devient alors la principale dépense des pouvoirs publics: chaque année, c'est environ 45 milliards d'euros que l'Etat belge rembourse aux créanciers au titre du service de la dette (intérêts plus capital). C'est six fois plus que les dépenses consacrées au chômage (environ 7 milliards d'euros annuels) et presque deux fois plus que celles liées aux dépenses de santé (environ 24 milliards d'euros). La dette constitue donc un puissant mécanisme de transfert de richesses créées par les travailleurs vers les capitalistes car, contrairement à ce que l'on croit souvent, les créanciers de la dette publique ne sont pas les petits épargnants mais très majoritairement (plus de 95%) les grandes institutions financières privées belges ou étrangères (banques, assurances, fonds de pension...).

CONSTAT N°6 : LES SAUVETAGES BANCAIRES SE SONT OPERES DE MANIERE CATASTROPHIQUES

En octobre 2008, les trois grandes banques Fortis, Dexia et KBC, ainsi que l'assureur Ethias, trop exposés dans la crise des *subprimes*, sont recapitalisés par de l'argent public. Par la suite, de l'argent sera dégagé à deux reprises encore pour Dexia, ce qui amènera le montant total des interventions à **32,6 milliards d'euros**¹⁸ (soit près d'un dixième de la dette publique). Le cas de Dexia est emblématique, cette banque (autrefois publique) a été séparée en deux entités distinctes : Belfius et une *bad bank*¹⁹ qui a gardé le nom de Dexia. La deuxième est recapitalisée par l'Etat à période régulière, tandis que la première a été achetée par celui-ci. La population est donc propriétaire à 100% de Belfius. Mais, selon notre gouvernement, l'Etat « n'ayant pas vocation à gérer une banque », celle-ci continue à être gérée de manière capitaliste. De même, le cas Fortis est emblématique (ancienne banque publique également). Il est prouvé dans son cas que ses administrateurs portent une responsabilité majeure dans son naufrage et que l'Etat aurait pu dépenser beaucoup moins pour la sauvegarder. Et pourtant, aucune personnalité n'a été inquiétée jusqu'à présent. En fait, en contrepartie de ces sommes considérables l'Etat n'a pas imposé une seule règle conséquente aux banques pour éviter de recommencer les mêmes spéculations qui ont conduit à la crise de 2008, leur assurant ainsi une impunité totale, la communauté sera toujours là pour renflouer les pertes et leur laisser les gains. L'exemple le plus flagrant est la décision récente de ne pas séparer strictement les activités bancaires de dépôts et d'investissements²⁰ (qui est précisément la raison pour laquelle les pouvoirs publics nous prétendaient qu'il n'y avait pas d'alternative si on voulait sauver nos épargnes)²¹.

¹⁸ 19,2 milliards en prises de participation dans leurs capitaux et 13,4 milliards par l'octroi de prêts, dont plus au moins 1/5 a été financé par les Régions.

¹⁹ Une *bad bank* est une structure créée pour isoler les actifs à haut risque d'une banque en difficulté et vouée à mourir.

²⁰ Sur le sujet, voir la campagne en Belgique « Scinder les banques » : <http://www.scinderlesbanques.be/>

²¹ Les exemples scandinaves, avec l'Islande récemment et la Finlande, la Norvège et la Suède dans les années 1990, nous montrent pourtant qu'il y avait des alternatives pour sauver l'économie et la finance utile à la société plutôt que toutes les banques sans exceptions ni réelles conditions : en commençant par faire assumer les pertes sur le patrimoine des grands actionnaires et administrateurs et par démettre les CA et les directions responsables de ces débâcles. Pour plus de détails, lire « [Et si nous laissons les banques faire faillite ?](#) » de Xavier Dupret, août 2012.

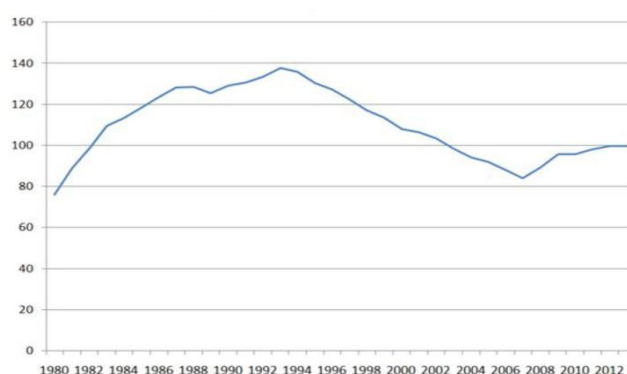
Montants alloués à des institutions financières

Institutions	Montants (en milliards d'euros)
Dexia	
Recapitalisation de 2008	2
Rachat de Dexia Banque Belgique (rebaptisée « Belfius ») en 2011	4
Recapitalisation de 2012	2,9
Fortis	
Rachat de 2008	15,2
KBC	
Recapitalisation de 2008-2009	7
Ethias	
Recapitalisation de 2008	1,5
TOTAL	32,6

Source : SPF Finances et Cour des comptes

Les montants que les banques ont versés à l'Etat en retour de ces sauvetages (remboursements, intérêts, rémunérations pour les garanties d'Etat, dividendes et ventes de parts) s'élèvent aujourd'hui à plus ou moins 19 milliards. Nous sommes donc encore loin du « retour sur investissement » dont parlait le Ministre des Finances de l'époque, Didier Reynders.

À ces montants, il faut ajouter les intérêts sur les dettes que l'État a contractées pour sauver ces banques, ainsi que les effets de la crise provoquée par ces banques sur le déficit, et donc l'endettement public. Pour rappel, la dette publique est en passée de 84 % du PIB (soit 285 milliards d'euros) au début de la crise à 100 % aujourd'hui (soit 395 milliards d'euros).



Source : Agence de la dette

Enfin, rappelons que l'État fait prendre aux contribuables un risque considérable en accordant à certaines institutions financières des garanties publiques aux montants énormes. Même si celles-ci n'ont pas encore été enclenchées, rien que pour la *bad bank* Dexia elles s'élèvent

aujourd'hui à 43,7 milliards d'euros (soit près de 11 % du PIB!)...²²

CONSTAT N°7 : LES REFORMES FISCALES DES CES 10 DERNIERES ANNEES ONT COUTE TRES CHER ET N'ONT PAS ATTEINT LEURS OBJECTIFS OFFICIELS

Ces vingt-cinq dernières années, tous les pays européens ont mené une politique néo-libérale de baisses des impôts sur les grandes sociétés, les hauts patrimoines et les revenus des plus riches. En Belgique, il y a vingt-cinq ans, le taux d'imposition sur la tranche la plus élevée du revenu des personnes physiques était de 68 %. Aujourd'hui il se situe à 50 %. En 1988, le taux d'imposition des sociétés était -théoriquement- de 45 %, aujourd'hui ce taux est de 33,99 % (en réalité beaucoup moins).

Si la régression fiscale remonte au début des années 1980 et le développement du néolibéralisme avec la baisse répétée des contributions des grandes entreprises et des ménages les plus favorisés, les recherches en la matière se sont concentrées sur la période 2000-2013.

Entre 1999 et 2003 sous Verhofstadt I, les taux d'impôts sur les tranches les plus élevées du revenu des personnes physiques (52,5% et 55%) ont été ramenés à 50%, et le taux nominal d'impôt des sociétés est passé de 40% à 33,99%. Verhofstadt II (2003 à 2007) a organisé la première amnistie fiscale et la déduction des intérêts notionnels pour les entreprises.

Pour la période 2002 à 2011, le service d'étude du PTB estime à 255 milliards d'euros²³ les cadeaux fiscaux et parafiscaux aux entreprises et revenus du capital, soit plus de deux tiers de la dette belge. Parmi ces cadeaux on peut citer :

- ✓ Les niches fiscales pour les grandes entreprises (si l'on exclut les revenus définitivement taxés) représentent un manque cumulé de 90 milliards pour les caisses de l'Etat en dix ans.
- ✓ Les baisses de cotisations sociales (dont près de 90% sur les cotisations patronales) pour plus de 50 milliards.
- ✓ Le précompte mobilier libérateur représente 30 milliards.

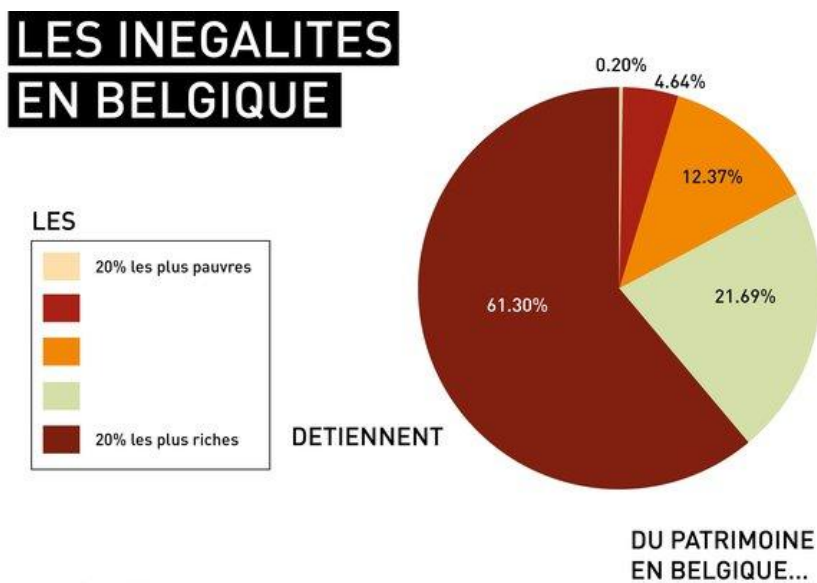
Ce qui fait 170 milliards uniquement pour ces 3 mesures, soit près de la moitié de la dette actuelle. L'objectif affiché le plus courant est celui de la lutte contre le chômage. Ainsi, une fiscalité attractive pour les plus nantis et les entreprises créerait un climat favorable pour le développement d'activités susceptibles de faire baisser le chômage.

De ce point de vue, cette politique n'a eu aucun effet : depuis dix ans, le nombre (officiel) de demandeurs d'emplois varie entre 500.000 et plus de 600.000 personnes. Tous ces cadeaux n'ont pas rapporté ce à quoi ils devaient officiellement servir... Par contre, nous avons vu une hausse phénoménale des bénéfices des grandes entreprises et des dividendes de leurs actionnaires. Entre 2000 et 2009, les bénéfices des grandes entreprises ont ainsi augmenté de 75 %, et les dividendes ont été multipliés par trois, pour atteindre 27 milliards d'euros. Les dix plus grandes fortunes belges ont vu leur patrimoine cumulé passer de 6 milliards d'euros en 2000 à 37,5 milliards en 2011. A titre d'information, il est important de savoir qu'en Belgique, d'après les propres chiffres de la BNB, les 20 % les plus riches de la population se partagent

²² Pour aller plus loin, voir la présentation « [La dette illégitime des sauvetages bancaires en Belgique](#) » de Jérémie Cravatte, novembre 2013.

²³ Pour plus d' info, demander le tableau complet effectué par le PTB.

plus de 60 % du patrimoine national, alors que les 20 % les plus pauvres, eux, s'en partagent 0,20...²⁴



Précisons que ces cadeaux fiscaux accordés aux plus riches et aux entreprises n'ont pas diminué ces dernières années, au contraire²⁵.

CONSTAT N°8 : LA BELGIQUE N'A TOUJOURS PAS AUDITE ET ENCORE MOINS ANNULE CERTAINES CREANCES DE LA BELGIQUE A L'EGARD DES PAYS DU SUD

La Belgique a soutenu et participé à l'endettement de nombreuses dictatures : le Zaïre de Mobutu, l'Indonésie de Suharto, les Philippines de Marcos, la Tunisie de Ben Ali, l'Egypte de Moubarak, le Gabon de Omar Bongo, le Congo-Brazzaville de Sassou Nguesso, etc.

Le Sénat belge²⁶ et le Parlement européen²⁷ ont explicitement qualifié les dettes contractées par ces dictatures de « dettes odieuses » (voir la définition d'une dette odieuse au chapitre des revendications). L'accord gouvernemental de 2011 prévoyait que la Belgique s'engage à réaliser « l'audit des dettes et à annuler en priorité les dettes contractées au détriment des

²⁴ Banque nationale de Belgique: « [Structure et répartition du patrimoine des ménages](#) », septembre 2013.

²⁵ Autre chose, la fraude fiscale est estimée à, au moins, 20 milliards d'euros par an. ce qui représente sur dix ans, un manque à gagner de 200 milliards d'euros, soit plus de la moitié de la dette actuelle. Or, selon une étude, 57% de cette fraude serait de la responsabilité des 10% les plus riches.

²⁶ Voir notamment la résolution du Sénat belge du 29 mars 2007 *Sénat, Doc. parl., 3-1507/6, 29 mars 2007* et la résolution sur la dette odieuse de la Tunisie adoptée par le Sénat belge en juillet 2011: <http://www.senate.be/www/Mival=/publications/viewPubDoc&TID=83889608&LANG=FR>

²⁷ Le 10 mai 2012, le Parlement européen adoptait une résolution sur la stratégie de l'UE en matière de commerce et d'investissements pour le sud de la Méditerranée après les révolutions du Printemps arabe, jugeant « *odieuse la dette publique extérieure des pays d'Afrique du Nord et du Proche-Orient sachant qu'elle a été accumulée par les régimes dictatoriaux, par le biais principalement de l'enrichissement personnel des élites politiques et économiques et de l'achat d'armes, utilisées souvent contre leurs propres populations* » <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?type=TA&reference=P7-TA-2012-0201&language=FR&ring=A7-2012-0104>

L'assemblée parlementaire UE-ACP, dans sa résolution du 18 mai 2011 demande notamment à l'Union européenne de suspendre temporairement le remboursement de la dette des pays en transition démocratique et de faciliter un audit des créances européennes sur ces pays.

populations²⁸». Malgré toutes ces promesses et ces engagements restées lettres mortes, la Belgique poursuit la politique promue par les Institutions Financières Internationales (FMI et Banque mondiale).

CONSTAT N°9 : L'AUSTERITE AGGRAVE LES DEFICITS, DONC LA DETTE

Le constat est indiscutable : l'austérité mise en œuvre depuis la crise de 2008 a provoqué un ralentissement de l'activité économique. Tous les pays qui l'ont appliqué en ont fait la dure expérience : en 2013 le PIB de la zone euro a diminué de 3% par rapport à celui de 2007. Cette baisse est de 7,5% En Espagne, 7,6% au Portugal, 8,4% en Irlande, de 8,8% en Italie et 23,4% en Grèce. Le chômage a augmenté. Il frappe 13,8% de la population en Irlande, 16,5% au Portugal, 26,3% en Espagne et 27,9% en Grèce.

L'austérité ne fait donc qu'aggraver les problèmes : plus on l'applique, plus on s'enfonce dans la récession.

Présentée comme moyen de réduire l'endettement du pays, l'austérité produit exactement l'inverse, à savoir une augmentation des déficits et de la dette. En 2 ans, malgré des « annulations », la dette de la Grèce est passée de 127% à 165% du PIB. En Espagne, l'austérité a fait grimper la dette de 36,7% en 2008 à 96% du PIB en 2013. La dette portugaise est passée de 77,4 % du PIB en 2009 à 130 % en 2013. Mais quel aveuglement pousse donc tous les gouvernements européens à poursuivre la voie de l'austérité ?

CONSTAT N°10 : LE GOUVERNEMENT MENE UNE POLITIQUE SOCIALE DE PLUS EN PLUS DEVASTATRICE

Alors que les principaux responsables de la crise, à savoir les grandes banques, n'ont pas été mises à contribution et continuent de spéculer, alors que les autorités en charge de les contrôler n'ont nullement été inquiétées et occupent toujours des postes clés au gouvernement, à la banque nationale, dans les organismes de contrôle et à Belfius, c'est la majorité de la population qui paie la crise. Tous les efforts budgétaires se font dans le but exclusif de rembourser les créanciers. Ils remettent indirectement en cause des conquêtes sociales comme l'indexation des salaires et des allocations sociales sur l'évolution du coût de la vie. La sécurité sociale est mise à mal de manière radicale (faisant payer la crise aux chômeurs et retraités en priorité). Les pouvoirs locaux (dont les CPAS) sont mis en grand danger.

Cette orientation provoque inévitablement une augmentation importante des inégalités sociales et précarise un public grandissant. Sans oublier l'augmentation du prix de la vie et les centaines de milliers d'emploi perdus depuis le début de la crise. Mais par quelle surdité nos gouvernements n'entendent-ils pas tout cela ?

²⁸ http://premier.fgov.be/sites/all/themes/custom/tcustom/Files/accord_de_gouvernement_1er_decembre_2011.pdf.
Lire aussi la résolution sur la dette odieuse de la Tunisie adoptée par le Sénat belge en juillet 2011.

CONSTAT N°11 : LA DETTE ETRANGLE LES POUVOIRS LOCAUX

Avec la limitation des allocations chômage dans le temps, le 1er janvier 2015, près de 35.000 personnes vont basculer du chômage vers les CPAS, sans les transferts budgétaires équivalents vers les communes. Ceci va aggraver la situation financière des communes et les CPAS risquent de devenir incapables d'accorder le revenu minimex, dernier filet de sécurité contre la misère.

En France, plus de 60 villes et communes sont en procédure judiciaire avec des banques (en particulier Dexia) qui leur ont vendu des prêts structurés qui se sont transformés en véritables produits toxiques. Certaines communes, se voyant dans l'obligation de payer des intérêts de 25% ou plus, sont étranglées financièrement.

CONSTAT N°12 : LA GESTION DE LA DETTE BAFUE ET DETRUIT LA DEMOCRATIE

Au nom du remboursement de la dette et de l'assainissement des finances publiques, l'Etat belge accepte sans broncher les recommandations de la commission européenne en matière de « bonne gouvernance ». Il vient notamment, via ses derniers Parlements, de ratifier le Traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance. Avec ce Traité, les budgets nationaux seront déterminés et contrôlés par la Commission européenne et la Cour de justice européenne, ce qui constitue un grave déni démocratique car ce sont des instances non-élues qui prennent l'ascendant sur des parlements. Et au-delà de cet échelon européen, nous nous réjouissons de voir si les différents partis politiques feront campagne avec les mesures d'austérité qu'ils nous réservent pour après mai 2014. S'ils étaient persuadés que la population qui les a menés au pouvoir était d'accord avec leurs politiques pas toujours fidèles à leurs différents programmes, peut-être n'hésiteraient-ils pas à la consulter de temps à autre. Par définition, une société démocratique devrait fonctionner par la doctrine du « pouvoir par et pour le peuple ». La crise à montrer que nous étions malheureusement très loin de cette réalité, il est temps de remettre nos nez de citoyens dans les affaires qui nous concernent au premier chef et d'avoir notre mot à dire.

CONSTAT N°13 : LA SECURITE SOCIALE EST ATTAQUEE DE PLEIN FOUET AU NOM DE LA COMPETITIVITE

"Les soins de santé coûtent trop cher", "Les chômeurs doivent chercher plus activement un emploi", "la sécurité sociale nuit à notre compétitivité", "Le vieillissement de la population va mettre à mal notre système de pensions" etc.

Ce discours cache en fait une stratégie de démantèlement des caisses de la sécurité sociale (qui, avant, étaient gérées hors Etat) : elle n'est plus financée directement sur une part des richesses produites par les travailleurs au détriment du capital (ce qu'on appelle les cotisations sociales, ou le premier pilier des pensions par exemple). La sécu aujourd'hui, et c'est le cas depuis plus de trente ans, est systématiquement en besoin de financement : les cotisations tournent autour de 50 milliards et les prestations s'élèvent à quelques 90 milliards. A noter cependant que la sécu ne saurait être déficitaire, elle ne fonctionne pas sur un plan budgétaire mais sur base de dépenses automatiques.

L'Etat intervient pour compenser cette perte. Après avoir diminué les taux de cotisations sociales, il finance maintenant une partie de la sécurité sociale par l'impôt. L'État, se justifiant alors de la part grandissante qu'il met à combler cette différence, n'arrête pas de déterminer les conditions d'usage et d'accès aux prestations sociales (pensions, allocations familiales et de chômage, remboursements de soins de santé et d'indemnités « maladie » ou « accident de travail », etc.) ou organise tout simplement leur suppression (augmentation de l'âge de départ à la retraite, limitation dans le temps du droit aux allocations de chômage, etc.).

Comme l'État « doit faire des économies » au nom du remboursement de la dette, on incite la population à recourir aux assurances privées, assurances groupes, fonds de pensions et autres assurances maladie (deuxième et troisième pilier du financement des pensions²⁹), avec trois conséquences majeures :

- le capital trouve un nouveau secteur de profit, particulièrement lucratif;
- ce système d'assurance est bien plus risqué pour les cotisants : l'histoire des assurances sociales et fonds de pensions privés regorge de dérapages aux conséquences désastreuses pour les populations;
- on instaure un système de sécurité sociale à deux vitesses, les plus riches pouvant se payer des assurances privées, et les plus pauvres, donc ceux qui en ont le plus besoin, se retrouvant de plus en plus démunis.

Les bénéficiaires de la sécurité sociale comptent parmi les premières victimes des vagues d'austérité. Pourtant, la question sous-jacente à la sécurité sociale et qui dérange est celle de la répartition des richesses dans une société qui n'en n'a jamais produite.

CONSTAT N°14 : L'AUSTERITE TOUCHE PRINCIPALEMENT LES FEMMES

Tout comme les plans d'ajustements structurels (imposés aux peuples du Sud pour le remboursement de la dette) ont exténué et appauvri les femmes du Sud, les plans d'austérité pressent celles d'Europe.

D'abord, l'austérité touche les populations les plus précaires, parmi lesquelles on retrouve en majorité des femmes et parmi celles-ci les plus vulnérables : mères célibataires, femmes jeunes, âgées, migrantes, les femmes provenant d'une minorité ethnique, du milieu rural, etc.

Ensuite, les coupes dans les services publics, où elles constituent les trois quart de la main d'œuvre, rabattent les femmes vers des emplois précaires, des salaires plus bas, des allocations sociales ou des retraites rabotées.

L'accès à l'autonomie financière, pilier essentiel de leur émancipation, prend de plus en plus les atours d'une utopie.

De nombreuses mesures menacent les conquêtes sociales les plus fondamentales des femmes. Leur santé sexuelle et reproductive est menacée. Moins de subsides à la prévention du VIH, aux centres d'IVG, aux plannings familiaux, aux maternités, aux centres de gynécologie et aux soins de santé préventifs des femmes.

²⁹ Sur le sujet, lire : « [Pensions et dette publique en Belgique](#) » de Jérémie Cravatte, octobre 2013.

Le grignotage incessant et l'augmentation des coûts des services sociaux impactent prioritairement les femmes. Les soins aux enfants, aux malades, aux personnes âgées et handicapées, aux jeunes en détresse et au chômage passent de la responsabilité de l'Etat à celles des femmes, avec tout ce que cela implique pour elles comme fatigue, stress, dégradation de leur santé physique et psychique. Plus le temps de souffler, de s'occuper d'elles ou de participer aux affaires publiques. Le renvoi des femmes vers leurs rôles « traditionnels » de travailleuses gratuites et invisibles, (grand-) mères ou épouses au foyer, réactivent les vieilles idéologies patriarcales.

Ce contexte ne fait qu'amplifier la prostitution, le trafic des femmes et les violences.

L'illégitimité de la dette est encore plus criante lorsqu'on est une femme.

TROISIÈME PARTIE :

SENSIBILISER ET MOBILISER LA POPULATION

Un audit ne sert pas à grand chose si personne n'est au courant de son existence ni de ses conclusions, et si personne ne se mobilise autour des propositions qu'il formule.

La grande difficulté de la sensibilisation est de rendre accessibles des matières présentées comme complexes et réservée aux « experts » seuls capables de lever le voile qui les couvre. En gros, il faut décomplexer les citoyens et décomplexifier la question, ce qui n'est pas si simple, les économistes néo-libéraux maîtrisant l'art de la démonstration de la quadrature du cercle et de la transformation des cordes de pendu en nœud de cravate, ce qui a pour effet de laisser pantois les profanes.

L'outil est l'éducation populaire. Il s'agit d'approcher le plus grand nombre en partant de leur situation vécue³⁰ et d'opérer un réel travail de transmission. Il ne s'agit pas de fournir une analyse toute faite. L'intérêt de la démarche réside aussi et surtout dans le fait que les participants soient réellement impliqués tout au long du processus, s'emparent de la question et participent à la production de l'analyse.

De nombreux groupes de sensibilisation/mobilisation se sont déjà créés au niveau local. Il faudra partager les expériences, les outils et les méthodes utilisés, par des moments de rencontre, des outils d'archivage et de documentation ([pad](#), [dropbox](#) ou [owncloud](#)), ou le site Internet de la plateforme ([auditcitoyen.be](#)).

Sensibiliser et mobiliser comporte trois aspects :

1. se former ensemble sur la question ;
2. diffuser l'information disponible et sensibiliser la population ;
3. se mobiliser pour amener un changement.

1. Vous voulez vous former ?

Partager un savoir nécessite... Un minimum de savoir. Sans demander à chacun d'être expert en tout, il est utile de prévoir des espaces-temps pour se former, et être à même ensuite de parler de la dette à n'importe qui, de l'y intéresser et de pouvoir répondre à quelques questions de base.

Il est possible de s'organiser en binômes ou trinômes afin qu'une ou deux personnes accompagne(nt) une autre qui est déjà capable de donner l'animation lors de quelques séances et ainsi apprendre au fur et à mesure à la donner elle(s)-même(s). De plus en plus de

³⁰ « Les gens ne cherchent pas de réponses aux questions qu'ils ne se posent pas » Patrick Norymberg, [Faire la ville autrement](#), Yves Michel, 2011

demandes nous parviennent en effet pour aller parler de la dette belge à différents publics.

Il existe différentes formules de formations :

- Les **séances collectives d'appropriation d'un ouvrage de référence** mentionné dans la bibliographie, par exemple : une personne lit et synthétise un chapitre, x chapitres sont discutés par réunion.
- **L'appropriation d'un outil de sensibilisation** : présentation sur la dette belge sur base d'un power point, outils ou supports pédagogiques proposés par le CADTM...).
- Des **séances « d'autodéfense intellectuelle »**. Il s'agit de lancer un sujet général et plus ou moins polémique, d'en débattre ensemble et de trouver des réponses (par exemple : « le vieillissement de la population Belge entraînera forcément un endettement public plus important »).

Les questions qui piquent !

Les questions qui piquent sont des questions techniques, ou encore « polémiques », que le public pose parfois à l'intervenant et auxquelles il a du mal à répondre. Cela nous est tous arrivé et on sait à quel point cela peut être gênant. Même si on ne peut avoir réponse à tout, il est important de s'y préparer.

Un exercice utile est d'y répondre ensemble. On réfléchit et liste ensemble toutes les questions qui piquent auxquelles on a été confronté ou qui pourraient survenir un jour, on se les répartit en petits groupes et une mise en commun permet ensuite de choisir les réponses qui nous paraissent les plus adaptées.

Exemples :

- « En Belgique, la dette elle est surtout détenue par des petits épargnants. L'annuler, c'est leur faire perdre beaucoup d'argent » ;
- « Sortir de l'euro constitue-t-il une solution ? ».
- « S'endetter c'est normal, il faut bien faire des investissements ».
- « Je paie ma maison. L'État doit montrer l'exemple et payer ses dettes ».
- « Tout ça c'est vrai et c'est moche, mais les gens s'en foutent. Ils ont encore bien trop le cul dans l'beurre ».
- « Comment est-il possible que les dirigeants prennent de telles décisions, quel est l'intérêt pour eux de faire cela ? ».
- « Quel est le rôle de la BCE et comment fonctionne la création monétaire ? » ;
- « Si on n'avait pas sauvé les banques, que ce serait-il passé ? »...

Certains groupes ont créé **une médiathèque**. Quelques idées de supports à y mettre :

Petites vidéos

- [Discours de Thomas Sankara sur la dette](#) 17min.
- [La dette du tiers monde, une tragédie moderne en cinq actes](#) 9min. (CADTM France)
- [Le contrôle des pays par la dette](#) 20min. (John Perkins)
- [A qui profite la dette ?](#) (campagne)

- [La dette, c'est chouette !](#) 4min. (Front de Gauche)
- [Le Casino Financier](#) 3min. (ATTAC TV)
- [Le B.A-BA des subprimes](#) 6min.30 (Rue89)
- [Les Chasseurs de Fortunes](#) 15min. (CSC-ACV)
- [Comment osent-ils ?](#) 5x10min. (Docworkers)

Documentaires

- « [La fin de la pauvreté](#) » sur les relations économiques internationales et la fabrique de la pauvreté.
- « [Quand le FMI fabrique la misère](#) » sur le rôle du FMI dans la crise de la dette au Sud.
- « [Life and Debt](#) » sur le rôle du FMI et de la Banque Mondiale en Jamaïque.
- « [Debtocracy](#) » et « [Catastroika](#) » sur la crise de la dette en Grèce, et au-delà.
- « [Inside Job](#) » sur les causes de la crise financière.
- « [Cleveland contre Wall St.](#) » sur la crise des subprimes et son impact sur les habitants de la ville de Cleveland (Ohio).
- « [Quand l'Europe sauve les banques, qui paye ?](#) » sur la logique du sauvetage des banques et leurs poids en Europe.
- « [La Dette](#) » sur le rapport de pouvoir entre les États et les banques.
- « [Le Grand Retournement](#) » sur l'avènement de la crise en Europe en alexandrins.
- A venir : un documentaire sur l'affaire Dexia (de Zin TV, ATTAC en partenariat avec le CADTM).

Livres

- ATTAC, [Le piège de la dette publique : comment s'en sortir](#), Les Liens qui Libèrent, 2011
- BONFOND Olivier, [Et si on arrêtait de payer ? 10 questions/réponses sur la dette publique belge et les alternatives à l'austérité](#), Aden, Cépag, Cadtm, 2012
- CADTM, CETIM (dir.), [Manuel pour des audits de la dette du Tiers Monde : Menons l'enquête sur la dette !](#), Cadtm, Cetim, 2006
- CHAVIGNÉ Jean-Jacques, FILOCHE Gérard, [Dette indigne ! Qui sont les coupables ? Quelles sont les solutions ?](#), Jean-Claude Gawsewitch, 2011
- CHESNAIS François, [Les dettes illégitimes : quand les banques font la main basse sur les politiques publiques](#), Raisons d'agir, 2011
- DERUDDER Philippe, HOLBECQ André Jacques, [La dette publique, une affaire rentable : à qui profite le système ?](#), Yves Michel, 2008
- DUPRET Xavier, [La Belgique endettée : mécanismes et conséquences de la dette publique](#), Gresea, Couleurs Livres, 2012
- GRAEBER David, [Dette: 5000 ans d'histoire](#), Les Liens qui Libèrent, 2013
- MANOLOPOULOS Jason, [La dette odieuse : les leçons de la crise grecque](#), Pearson, 2012
- MILLET Damien, MAUGER François, [La Jamaïque dans l'état du FMI : la dette expliquée aux](#)

[amateurs de reggae, aux fumeurs de joints et aux autres](#), L'esprit Frappeur, Cadtm, 2004
MILLET Damien, TOUSSAINT Eric, [65 questions 65 réponses sur la dette, le FMI et la Banque mondiale](#), Cadtm, 2013
MILLET Damien, TOUSSAINT Eric (dir.), [La Dette ou la Vie](#), Aden, Cadtm, 2011
MILLET Damien, TOUSSAINT Eric, [AAA, Audit, Annulation, Autre politique. Crise de la dette : la seule façon d'en sortir](#), Seuil 2012
MOREL Thomas, RUFFIN François (dir.), [Vive la banqueroute ! Comment la France a réglé ses dettes, de Philippe le Bel au général de Gaulle](#), Fakir, 2013
SAURIN Patrick, [Les prêts toxiques, une affaire d'état : comment les banques financent les collectivités locales](#), Démopolis, Cadtm, 2013

Musique

CD de musique « [Kel Dette ?](#) »
CD de musique « [Prise de conscience collective](#) »

Brochures et bandes dessinées

Brochure annuelle « [Les Chiffres de la Dette](#) » (CADTM)
Brochure « [Droits devants : plaidoyer contre toutes les dettes illégitimes](#) » (CADTM)
Brochure « [Éducation populaire en économie sensible au genre](#) » (LMSF)
Brochure « Outil féministe pour l'analyse de genre des budgets communaux » (VF)
Bande Dessinée « [Dette odieuse](#) » (CADTM), 2006
Bande Dessinée « [Le système Dette tome 1 : La Paz](#) » (CADTM), 2009
Bande Dessinée « [Le système Dette tome 1 : Kinshasa](#) » (CADTM), 2010

Des groupes ont **invité des personnes ressources** expertes sur certains sujets connexes à celui de la dette publique (la fiscalité, la lecture de comptes communaux, les réformes de compétences budgétaires, la sécurité sociale, le système bancaire, le féminisme...). Par exemple, l'association LMSLF, Le Monde Selon Les Femmes, donne une formation sur les effets différenciés des budgets sur les hommes et les femmes.

De nombreux **supports et outils pédagogiques** expliquent le fonctionnement du système de la dette et ses conséquences. Le CADTM en a créé un certain nombre, en libre téléchargement sur [son site](#), qui peuvent être réappropriés par les groupes. De nombreux autres outils ont également été créés par d'autres associations et citoyens.

Supports et outils pédagogiques existants

- [La ligne du temps](#) permet de retracer l'histoire de l'endettement des pays du Sud de 1945 à nos jours (voir site du CADTM).
- [Le Sudestan](#), jeu de table créé par le SCI au cours duquel les participants se retrouvent Ministres de pays du Nord ou du Sud et doivent gérer leurs économies nationales au fil des événements historiques, de 1945 à aujourd'hui (voir site du SCI).
- [Le jeu de la ficelle adapté à la dette](#) permet aux participants de se situer dans le mécanisme de la dette en fonction des cartes personnages qu'ils ont reçues : victimes ou responsables, et quelles marges de manœuvre ? (voir site du CADTM).
- [Le puzzle des subprimes](#) propose aux joueurs de retracer eux-mêmes les éléments déclencheurs de la crise de 2007-2008 (voir site du CADTM).
- [« Que se passe-t-il vraiment dans nos banques »](#) est une animation de table créée par Finance Watch pour expliquer le fonctionnement de nos banques d'hier et d'aujourd'hui (voir site de Finance Watch bientôt).
- [Le « Kikafékoï » de la dette au Nord](#) retrace l'avènement de la crise au Nord en se centrant sur les rôles et responsabilités des différents types d'acteurs (voir site du CADTM).
- [Le quizz](#) de 10 questions/réponses sur la dette Belge (disponible auprès du CADTM ou sur le site Internet de la campagne onveutsavoir.be).
- [La Mallette Femmes](#) est un outil instinctif développé par Vie Féminine pour des publics en alphabétisation expliquant le rôle de la dette dans la précarisation touchant en premier lieu les femmes (disponible fin 2013).
- [A vos alternatives](#) est une animation qui permet aux participants de se positionner « pour ou contre » des alternatives au « système dette » qui ont été observées dans l'histoire (voir site du CADTM).
- [La roue des grosses fortunes](#) est une animation de rue soulignant les disparités entre riches et pauvres et que l'existence des premiers n'est possible que par l'exploitation des seconds (voir site du CADTM bientôt).
- [« Du pain, des jeux et de la dette »](#) est une sorte de questions pour un champion qui se joue avec 3 joueurs et un public, en 2 ou 3 tours. Le but est d'être le plus rapide possible à répondre à des questions concernant la dette, l'austérité, les inégalités, les alternatives etc. concernant la Belgique et l'international (voir site du CADTM bientôt).
- [Audit Piaf](#) est un spectacle de rue où des chansons populaires d'Edith Piaf ont été remixées en version « audit de la dette » (voir site du CADTM).
- Le spectacle de marionnettes [« Tchanchès dans Et si on arrêta de payer ? »](#) créé par des militantes sur base du livre "Et si on arrêta de payer : 10 questions-réponses sur la dette publique belge".
- La pièce de théâtre sur la dette au Sud [« L'effet boomerang »](#) créée par l'asbl ARCF (voir site de l'ARCF).
- La [conférence gesticulée](#) « le 30e anniversaire de la fin du système dette » créée par Désiré Prunier du CADTM France.
- Et tout ce qui est en cours de création... (dont une pièce de théâtre sur la dette Belge !)

NB : de nombreux supports et outils précités peuvent évidemment être utilisés autant pour se former que pour sensibiliser la population (voir point suivant). En ce sens, certaines de ces

séances d'autoformation, qui sont *in fine* différentes de simples réunions de travail, pourraient être ouvertes à des personnes intéressées et susceptibles d'amener des éléments constructifs. Enfin, le groupe choisira le type et le thème de l'autoformation en fonction des publics vers lesquels il se sent le plus à l'aise et qu'il estime le plus urgent d'atteindre.

2. Vous voulez sensibiliser la population ?

Cet aspect est certainement le plus important, mais peut-être aussi le plus complexe. Quels publics cibler en priorité ? Comment faire pour que nos outils et méthodes soient efficaces ? Comment les financer ? Sur quels aspects insister pour sensibiliser un maximum de personnes ? Comment y arriver sans accès aux médias de masse ? Comment trouver la formule magique qui fera le buzz ? Etc. Toutes ces questions devront trouver réponses au sein des différents groupes et cela passera forcément par des essais-erreurs, mais aussi de belles réussites !

Le travail de sensibilisation est des plus variés et parfois des plus durs (souvent des plus motivants), mais on peut cependant déjà voir aujourd'hui que la problématique de la dette publique intéresse énormément de gens, conscients qu'un problème immense se joue à ce niveau.

Agir individuellement...

Pas besoin d'attendre le grand soir ou de rejoindre une organisation pour commencer à agir. De nombreuses actions individuelles peuvent être menées quotidiennement :

- ✓ Continuer à diffuser la courte vidéo du [dessin animé](#) (qui a déjà été vue plus de 200.000 fois) et [l'interview de 30min](#) d'Olivier Bonfond sur le sujet.
- ✓ Partager [la page Facebook](#) « Et si on arrêta de payer ? » qui suit toute l'actualité correspondant à la dette belge.
- ✓ Diffuser les informations liées au travail d'ACiDe via les réseaux sociaux.
- ✓ Faire connaître les bouquins « Et si on arrêta de payer ? » et « La Belgique endettée » ;
- ✓ Parler de la campagne et du processus d'audit citoyen autour de soi.
- ✓ Partager les sites Internet (de la campagne www.onveutsavoir.be et de la plateforme www.auditcitoyen.be).
- ✓ Inviter à rejoindre un des groupes de travail existants (voir contacts sur le site).

... ou collectivement.

Il existe mille et une façons d'agir seul, et c'est très bien, mais l'action collective est encore plus efficace.

Voici quelques exemples de méthodes et d'outils qui peuvent être (et sont déjà) utilisés pour informer et sensibiliser la population sur la question de la dette et de son audit. On les regroupera en cinq grands types d'activités :

- événements publics et animations;
- actions de rue;
- utilisation de visuels;
- Internet;
- médias.

Chacun aura ses préférences par rapport à la construction et l'utilisation d'outils, aux différents publics ou contextes (maisons de jeunes, écoles secondaires ou supérieures, assemblées en entreprises, organisations et associations, passants dans la rue etc.). Les envies et les capacités sont différentes, profitons de cette diversité !

Événements publics et animations

Au-delà d'une présentation sur la dette publique belge – qui peut être introduite par une diffusion de la vidéo « à qui profite la dette ? » – les nombreux autres supports et outils pédagogiques présentés plus haut peuvent servir pour organiser des événements.

Plusieurs personnes sont disponibles pour assurer des animations. En fonction du nombre de personnes présentes, du temps disponible et du type de public, certains supports seront plus adaptés que d'autres, certaines activités permettront de dépasser la simple introduction et se muer en véritables formations.

Enfin, on peut aussi tenir un stand informatif lors d'événements.

Actions et animations de rue

L'animation en rue n'est pas l'activité la plus facile, mais c'est une des seules qui permettent de toucher un public varié et nouveau. Plusieurs actions de rue ont déjà été créées et, en plus de celles listées dans le dernier cadre, citons : une horloge géante de la dette qui montre l'évolution du nombre de riches en lien avec le paiement de la dette (Hambourg), un « cirque de la dette » ou un « foot-troïka » qui met en scène de manière caricaturale la gestion du pouvoir actuelle en Europe entre les gouvernements, les populations, la Troïka, etc. (Espagne), une tonte de moutons sur la place publique pour symboliser le fait que nous sommes en train de nous faire tondre (France), de nombreuses animations devant/dans des banques, administrations publiques ou sur des places centrales (changer par exemple la devanture d'une banque en hôpital public), les pièces de théâtre, etc.

Création et utilisation d'outils visuels

On n'a pas toujours l'occasion de développer un argumentaire ou le temps de raconter une histoire. Un dessin vaut parfois mieux qu'un long discours. Aussi, des images « chocs » peuvent toucher un grand public en peu de temps. Dans les idées déjà développées ou

concrétisées, citons : faire des badges/autocollants/cartes postales sur le sujet (le groupe de Liège a par exemple imprimé des sous-verres ainsi que des autocollants), confectionner des banderoles ou panneaux pour les manifestations/fenêtres et balcons, organiser une campagne d'affichage ou de graffitis/pochoirs, produire nos propres dessins/caricatures, mettre le quizz (10 questions/réponses sur la dette Belge) en version posters dans les entreprises ou ailleurs avec une question-réponse par semaine et une invitation à s'impliquer pour le lecteur intéressé, etc. On peut produire des supports complémentaires : dépliants présentant l'importance de la question et comment s'impliquer, brochure « détox » sur le sujet... En gardant bien en tête que produire une publication ne suffit pas, il faut qu'elle accroche et qu'elle soit agréable à lire. Par exemple, le groupe d'audit citoyen de Barcelone sort de manière périodique un court texte intitulé « Saviez-vous que... ? » sur une thématique précise. Le but est d'accrocher le public avec un message clair et de l'inviter à aller plus loin dans la réflexion ou l'implication.

EXEMPLE DE VISUEL N°1 (Verviers)

À QUI PROFITE LA DETTE ?

2

INFO OU INTOX ?

" EN 30 ANS, DE 1980 À 2011, LES POUVOIRS PUBLICS BELGES ONT PAYÉ 470,5 MILLIARDS D'EUROS D'INTÉRÊTS AUX CRÉANCIERS "

INFO

EN MOYENNE, LA BELGIQUE A REMBOURSÉ EN INTÉRÊTS 15 MILLIARDS D'EUROS PAR AN SUR LES TRENTE DERNIÈRES ANNÉES. CE SONT AUTANT DE RICHESSES CRÉÉES PAR LES TRAVAILLEURS QUI ONT ÉTÉ TRANSFÉRÉES VERS LES DÉTENTEURS DE CAPITALAUX.

Plus d'infos : www.onveutsavoir.be - CEPAG vervietois
Pont-aux-Lions, 23/3 - 4800 Verviers - Tél : 087/63.96.52

FGTB C.A.E.T.M. CEPAG FGFB Bruxelles CEPAG FGFB Verviers

EXEMPLE DE VISUEL N°2 (Liège)

LES GRECS SAUVÉS ?

BÉNÉFICIAIRES DE L'ARGENT DESTINÉ
AUX SAUVETAGES DE LA GRÈCE



comité liégeois d'audit citoyen de la dette publique en Belgique
auditcitoyen.be

EXEMPLE DE VISUEL N°3 (Liège)

éditrice responsable: Emilie Paumard

20%
dette publique

auditcitoyen.be

comité liégeois d'audit citoyen
de la dette publique en Belgique

Où va l'argent?

3%

chômage

Source : Banque Nationale de Belgique

Diffuser et débattre sur Internet

Même si toute la population n'est pas connectée au réseau, Internet est un outil redoutable pour faire connaître largement l'initiative d'audit citoyen, ses résultats, son agenda... Facebook et Twitter notamment. Et le site Internet de la plateforme (www.audicitoyen.be) offre un espace à chaque groupe local.

Pénétrer les médias

Enfin, l'utilisation des médias *mainstream* et alternatifs peut aider l'initiative à se faire connaître et à prendre de l'ampleur. Certains groupes locaux commencent, par exemple, à composer des dossiers de presse pour les premiers articles qu'ils écriront (rq : toutes les productions vers l'extérieur sont évidemment à construire en coordination avec les personnes qui s'occupent de la recherche dans les groupes locaux). Ne pas oublier d'inviter les médias lorsque l'on fait une activité publique, ni d'être son propre média en permanence. Le rapport aux médias est un sujet qui mérite évidemment plus de développement et qui fera certainement l'objet de nombreuses réflexions au fil du temps et du travail de terrain. De nombreuses techniques existent pour utiliser et se faire utiliser par les médias (de tous types) de la manière qui nous satisfasse le mieux possible (lire entre autres « [Petit manuel de désobéissance civile](#) »).

3. Vous voulez mobiliser la population ?

Tout le travail de prise de conscience collective a pour objectif final que la population se mobilise pour refuser de payer une dette qui n'est pas la sienne et reprendre le contrôle sur les questions qui la concernent au premier chef.

La classe politique nous explique régulièrement qu'elle ne dispose que de très peu de marge de manœuvre dans les domaines de tels que l'endettement, la crise, l'austérité. Et pourtant... C'est elle qui a voté les différents traités qui lui lient les mains. C'est elle qui a dérégulé le système financier et l'économie en général, c'est encore elle qui décide des mesures d'austérité, par docilité ou connivence avec le pouvoir économique et financier. Or, la démocratie, la politique, ne peuvent se passer de nous.

Les changements majeurs définis dans les objectifs de la plateforme d'audit en Belgique nécessiteront une pression politique d'ampleur et l'établissement d'un rapport de force suffisant pour faire plier la classe au pouvoir. Pour avancer dans cette direction et réaliser des actions d'autant plus percutantes qu'elles seront comprises et soutenues par la population, plusieurs chantiers sont et seront à développer.

Premièrement, renforcer la dynamique d'audit dans son ensemble. Auditer c'est, en soi, se mobiliser. Il s'agit donc d'élargir la plateforme (notamment du côté flamand) et d'en renforcer le fonctionnement.

Deuxièmement, la plateforme, ou certaines de ses composantes (un groupe qui travaille sur

une dette communale, par exemple), pourra un jour prendre l'initiative d'appeler à mobiliser la population (via manifestation, occupation, grève, pétition massive,...) en vue d'un changement réel.

Troisièmement, construire un front international contre la dette. Ce ne sont pas les citoyens français, anglais ou allemands qui détiennent une partie de la dette grecque, espagnole ou irlandaise, ce sont les grandes banques. Dans tous les pays de l'Union européenne, qu'ils soient dans la zone euro ou non, on trouve les mêmes créanciers, œuvrant de concert au pillage des États. Le capital fait payer sa crise aux populations. Isolée, chaque population est condamnée à des sacrifices et à des reculs sans précédent, mais, unis dans une même lutte contre la dette et les plans d'austérité, nous pouvons changer l'ordre des choses. Il est donc fondamental de développer et de coordonner l'action des comités pour un audit citoyen à l'échelle européenne et internationale³¹.

Plusieurs pistes sont à explorer :

- Faire connaître la plateforme à une partie toujours plus grande de la population et visibiliser son travail.
- Permettre à différentes personnes de rejoindre la dynamique selon leurs envies et possibilités.
- Renforcer les synergies entre les groupes locaux.
- Créer de nouveaux groupes (effet boule de neige) et tenter des collaborations avec des mouvements déjà existants.
- Établir une liste de « sympathisants » (déjà démarrée grâce à la pétition de la campagne « onveutsavoir ») qui pourront être informés (via une newsletter, par exemple) des avancées de la plateforme d'audit et éventuellement invités à se mobiliser pour tel ou tel événement/action.
- Prendre position en tant que plateforme.
- Etc.

Remarque : il faut réfléchir à l'accueil des nouvelles personnes dans les groupes de travail. Il est en effet indispensable de leur transmettre des informations sur le fonctionnement du groupe ainsi que sur l'avancée des travaux, afin qu'elles ne débarquent pas dans une dynamique impossible à suivre pour elles. Cela peut se faire en début de réunion, par un plus « ancien » qui viendrait un peu plus tôt. Une autre option est d'organiser une sorte de permanence où il est possible de rencontrer et répondre à toutes les questions que certaines personnes intéressées pourraient avoir (types « cafés citoyens »). Enfin, il faut peut-être avoir à l'esprit que des individus ne pouvant/voulant pas participer aux réunions de travail ont toujours quelque chose à apporter à la dynamique (via une activité précise, par exemple).

³¹ Audit citoyen en Tunisie (<http://www.petitionenligne.fr/petition/pour-un-audit-de-la-dette-tunisienne/1202>), audit citoyen au Brésil (<http://www.divida-auditoriacidada.org.br/>).

QUATRIÈME PARTIE :

ANALYSER LA DETTE PUBLIQUE

Pour l'heure, le travail d'analyse est loin d'être terminé.

La sensibilisation et la mobilisation de la population sont les éléments les plus importants de la démarche d'audit, et c'est la raison pour laquelle nous les avons placés en premier dans ce guide. Mais il est nécessaire de trouver de la matière première et de l'analyser de manière rigoureuse et critique pour nourrir celles-ci.

Approfondir les analyses de l'ACiDe ou créer des outils de sensibilisation et de mobilisation en participant à un groupe local est, au stade actuel, la meilleure manière de se mobiliser.

Cette quatrième partie a donc pour objectif de donner des pistes aux collectifs et citoyens qui veulent entreprendre des recherches sur la dette publique en Belgique et aider le processus d'audit citoyen dans son ensemble. Le champ de recherche est très vaste. Plusieurs dettes doivent être analysées : dette fédérale, dette des entités fédérées (régions et communautés), dette communale, dette de la sécurité sociale, dette d'administrations publiques (SNCB, intercommunales...), sans oublier les créances de la Belgique à l'égard des pays du Sud.

Pour chaque type de dette, nous mettrons en évidence deux choses. D'une part, quelques questions à résoudre et des éléments à approfondir, d'autre part, des sources où l'on peut trouver les informations recherchées. Nous mentionnerons également une personne de référence qui essayera de faciliter le processus de recherche.

QUELQUES CONSEILS METHODOLOGIQUES :

Beaucoup d'informations sont disponibles. Tout citoyen qui se lance dans l'analyse de la dette publique belge se rendra vite compte que de nombreuses sources sont accessibles : les rapports de la Cour des comptes, de la Banque nationale, de l'Agence de la dette, de l'OCDE, d'Eurostat, de la Banque des règlements internationaux (BRI), de la BCE, ou des institutions parlementaires, mais aussi les analyses et études provenant de la presse, d'entreprises privées (banques, agences de notation...), d'organisations sociales (ONG, syndicats, organisations de consommateurs...) ou encore des mémoires ou thèses de doctorat. Il est également possible de poser des questions à des personnes ressources, à des parlementaires, au gouvernement ou à des mandataires locaux, que ce soit de manière informelle ou en utilisant les procédures démocratiques en vigueur.

L'audit doit être un processus collectif. Que ce soit via les groupes locaux, les organisations membres de la plateforme, ou des initiatives individuelles, le travail de recherche se développe un peu partout en Belgique. L'audit citoyen en Belgique sera en constante évolution. Avant de se lancer dans des recherches, il est donc important de vérifier que l'information n'est pas déjà disponible ou que quelqu'un ne travaille pas déjà dessus. De la même manière, une fois qu'un groupe local a trouvé un nouvel élément significatif, il est essentiel que toutes les parties en soient informées. C'est pourquoi, il est très important

d'avoir des mécanismes de communication fluides. Le nouveau site Internet et les mailing listes joueront en partie ce rôle.

1. Vous voulez analyser la dette fédérale ?

Remarques préalables

Analyser la dette fédérale est fondamental :

Elle constitue la très grande majorité de la dette publique belge (environ 90%). C'est essentiellement en son nom qu'on applique les politiques d'austérité. Ces politiques et plus largement les choix en matière de politique économique, fiscale et budgétaire au niveau fédéral influencent directement les autres niveaux de pouvoirs.

Au niveau de la dette publique fédérale, un gros travail a déjà été réalisé. Deux ouvrages de référence existent déjà :

- DUPRET Xavier, *La Belgique endettée. Mécanismes et conséquences de la dette publique*, Editions Couleur livres, février 2012.
- BONFOND Olivier, *Et si on arrêta de payer ? 10 questions/réponses sur la dette publique belge et les alternatives à l'austérité*, Aden, juin 2012.

Il ne s'agit donc pas de réinventer l'eau chaude et de se lancer dans des grandes recherches qui ont déjà été réalisées par ailleurs. Néanmoins, il reste beaucoup de choses à découvrir. Ci-dessous une liste non exhaustive de questions à résoudre.

Questions à résoudre

1. Qui sont les véritables créanciers de la dette publique belge ?
2. Quelle est l'implication des fonds de pensions et des compagnies d'assurance dans la détention de la dette publique ? Certaines informations sont déjà disponibles, mais pas suffisamment. Voir l'article « [Pensions et dette publique en Belgique](#) ».
3. Pourquoi la Belgique n'a-t-elle pas fait appel à l'épargne interne ces dernières années ?
4. Comment ont évolué les relations entre l'État fédéral et la BNB en matière d'emprunt public ?
Il semble que la Belgique faisait déjà appel aux marchés financiers bien avant 1992 (traité de Maastricht), alors qu'elle pouvait s'adresser directement à sa propre banque centrale. Pourquoi ?
5. Quel est l'impact des sauvetages bancaires sur la dette publique belge ? Quel est l'impact sur les budgets communaux ? Si on connaît assez précisément le coût global brut des sauvetages (environ 35 milliards d'euros), d'autres éléments restent à découvrir ou développer. Quelles banques ont prêté à l'État belge pour financer ces sauvetages et à quelles conditions (taux d'intérêt, ...). Quel est le coût global net de ces sauvetages (intérêts compris) ? Qu'ont fait exactement les banques avec les fonds publics ? Qu'ont

fait les banques avec l'argent provenant de la BCE ?

Où en sommes-nous aujourd'hui en termes de stabilité financière ? Le secteur bancaire a-t-il été réformé ? Quelles sont les responsabilités politiques et privées dans cette crise bancaire et sa gestion catastrophique ?

Y avait-il d'autres moyens de sauver les banques ?

Quelles alternatives au modèle bancaire actuel en Belgique ?

Quel est l'impact de ces sauvetages sur les services publics ?

6. Quel est l'impact de la politique fiscale sur la dette publique belge ?

7. Quel est l'impact de la dette sur le budget de l'État ?

8. Combien l'État belge a-t-il remboursé en service de la dette (capital + intérêts) depuis 1980 ? On connaît les remboursements d'intérêts depuis 1980 (470 milliards d'euros), mais le service de la dette seulement à partir de 2002. Il faut donc trouver le remboursement du capital pour les années antérieures à 2002.

9. Comment les dépenses publiques ont-elles évolué ces dernières années ? Jusqu'à présent, on sait que les dépenses publiques primaires (hors charges d'intérêts) sont restées stables ces trente dernières années. Mais il serait intéressant d'analyser l'évolution de chacune des dépenses de manière séparée (analyses et chiffres disponibles sur le site de la BNB).

10. Comment les différentes recettes publiques ont-elles évolué ces dernières années ? Idem que pour la question précédente (analyses et chiffres disponibles sur le site de la BNB).

11. Quel est l'impact de ces dépenses sur l'inégalité entre hommes et femmes ? La loi fédérale du 12 janvier 2007 prévoit que cette dimension soit intégrée dans les préparations budgétaires et impose spécifiquement l'obligation d'établir pour chaque projet de budget général des dépenses une note de genre qui présente les crédits relatifs aux actions visant à réaliser l'égalité entre les hommes et les femmes. Cette obligation est valable pour tous les départements, services de l'Etat à gestion séparée, entreprises d'Etat et organismes d'intérêt public. Cette loi bien que votée en janvier 2007 n'est toujours pas concrétisée.

Où trouver les réponses à nos questions ?

Sur des sites internet d'institutions publiques :

Agence de la Dette <http://www.debtagency.be/>

Cour des comptes <https://www.ccrek.be/FR/>

BNB <http://www.nbb.be/pub/home.htm?l=fr>

Belgostat Online <http://www.nbb.be/belgostat>

SPF Finances <http://finances.belgium.be/fr/>

Trésorerie Belge http://treasury.fgov.be/home_fr.htm

Service public fédéral Finances <http://finances.belgium.be/fr/>

Programme de stabilité belge <http://www.stabilityprogramme.be/fr/Stabilityprogramme.htm>

IEFA <http://www.ief.a.fgov.be/>

SPF B&CG

http://www.begroting.be/portal/page/portal/INTERNET_pagegroup/INTERNET_home/TAB149685

FEMF http://financementetat.be/fr_az.htm

Institut National de Statistiques <http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/>
Bureau du Plan <http://www.plan.be/>
Eurostat <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/eurostat/home/>
Economic and Financial Affairs - European Commission http://ec.europa.eu/economy_finance/
FMI <http://www.imf.org/external/french/>
OCDE <http://www.oecd.org/fr/>
BCE <http://www.ecb.int/ecb/html/index.fr.html>
La Chambre des Représentants <http://www.lachambre.be/kvvcr/index.cfm?language=fr>
SFPI-FPIM <http://www.sfpi-fpim.be/>
FebelFin <http://www.febelFin.be/>
Institut pour l'égalité des femmes et des hommes http://igvm-iefh.belgium.be/fr/domaines_action/gender_mainstreaming/

Sur des sites internet d'organisations :

Gresea <http://www.gresea.be/>
CADTM <http://www.cadtm.org>
CAC en France <http://www.audit-citoyen.org/>
Site de la campagne « A qui profite la dette ? » <http://onveutsavoir.be>
Site de la plateforme d'audit citoyen www.auditcitoyen.be
Cepag <http://www.cepag.be/>
Réseau pour la justice fiscale http://www.hetgrotegeld.be/index.php/les_grosses_fortunes/RJF
Finance Watch <http://www.finance-watch.org/>
Le Monde selon les femmes <http://mondefemmes.org>
Vie féminine <http://viefeminine.be/>

Dans des ouvrages et études :

- ✓ Pierre Henri Thomas : Dexia : Vie et mort d'un monstre bancaire
- ✓ Pierre Henri Thomas, Joan Condijs, Paul Gérard : La Chute de la Maison Fortis
- ✓ Marco Van Hees : Banques qui pillent, banques qui pleurent : Enquête sur les profits et crises des banques belges
- ✓ Marco Van Hees : La fortune des Boël : Un énorme patrimoine, une immense dette sociale
- ✓ Marco Van Hees : Les riches aussi ont le droit de payer des impôts
- ✓ Éric Toussaint : Bancocratie
- ✓ Damien Millet, Eric Toussaint livre AAA
- ✓ Voir bibliographie en annexe

2. Vous voulez analyser la dette des entités fédérées ?

Remarques préalables

En 2009, le gouvernement de la Région wallonne et celui de Communauté française s'engagent à revenir à l'équilibre budgétaire en 2015.

Pour tenter d'atteindre cet équilibre, le gouvernement wallon se focalise sur une réduction drastique des dépenses. 90% de « l'effort » proviendra d'une diminution des dépenses avec de lourdes conséquences sur les services publics.

D'autres éléments vont mettre à mal les finances de la Région wallonne.

Premièrement, la 6^{ème} réforme de l'état opère un large transfert des compétences fédérales vers les entités fédérées sans pour autant transférer tous les moyens financiers nécessaires. Tenant compte de ce paramètre ainsi que des efforts qui seront demandés aux Régions pour atteindre l'équilibre budgétaire en 2015, on peut estimer que la Région wallonne devra « économiser » 532 millions d'euros par an à partir de 2016.

Deuxièmement, l'adoption du TSCG va contraindre la Belgique, dans les prochaines années, à une réduction drastique de sa dette publique. Les entités fédérées seront impactées par cette mesure.

Dans ce contexte, l'audit de la dette des entités fédérées revêt une importance capitale !

Quelques éléments déjà connus sur la dette de la Région wallonne

Le financement des entités fédérées est régi par la loi spéciale de financement (LSF) qui prévoit que les régions peuvent avoir recours à l'emprunt.

Depuis la loi spéciale du 13 juillet 2001, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2002, seuls les emprunts réalisés auprès des particuliers doivent faire l'objet d'une **approbation** par le Ministre fédéral des finances. Pour les autres emprunts, une simple **information** est exigée.

La région wallonne a recours aux produits dérivés dans le cadre de ce qu'elle appelle la gestion « dynamique » de sa dette.

Depuis quelques années, la dette publique wallonne fait l'objet d'un rapport officiel³².

Il en ressort, notamment, que :

- la dette wallonne est, pour 86%, une dette directe;
- la dette indirecte est composée d' « *une dette qui a été contractée par des sociétés de droit public dont la Wallonie assure tout ou partie des charges. Elle comprend également le transfert d'une partie des compétences communautaires à la Wallonie* » ;
- l'emprunt bancaire est le premier type de financement. En 2011, la Wallonie a emprunté 335,5 millions sous forme d'emprunts bancaires. Le taux d'intérêt moyen de ces opérations est de 3,85%;

³² Disponible, ainsi que d'autres documents utiles, à l'adresse suivante : <http://www.wallonie.be/fr/connaitre-la-wallonie/chiffres-cles/financement-de-la-wallonie>

- la Wallonie possède deux programmes Medium term notes³³. En 2011, la Wallonie a réalisé des opérations de ce genre pour un montant de 417 millions ;
- fin 2012, 18,5% de la dette wallonne était à taux variable. Cette proportion passera à 22,5% en 2016

Quelques éléments sur la dette de la Communauté française

- ***La dette de la Communauté française***

Comme pour les Régions, c'est l'article 49§1 de la LSF qui permet aux Communautés d'avoir recours à l'emprunt.

<i>En millions d'€</i>	2008	2010	2012	2008- 2010 en %	2010- 2012 en %	2008- 2012 en %
<i>Dette directe</i>	2709	3930,3	4526,7	45,08	15,17	67,10
<i>Dette universitaire</i>	179	174,2	96	-2,68	-44,89	-46,37
Dette communautaire à long-terme (1+2)	2888	4104,5	4622,7	42,12	12,63	60,07
Dette communautaire à court terme	70,9	23,9	-38,9	-66,29	-262,76	-154,87
Dette communautaire détenue dans le fond ECUREUIL	79,2	81,7	84,4	3,16	3,30	6,57
<u>Dette communautaire consolidée (3+4-5)</u>	2879,7	4046,7	4499,4	40,53	11,19	56,25

Le rapport mentionne que, pour la période allant de 2002 à 2008, la dette communautaire à long terme avait, en terme nominal, été stabilisée. Depuis 2009, les hausses annuelles sont liées au solde net à financer de l'exercice dans « *strict respect des accords de coopération* ». En effet, en 2009, la dette à long terme non consolidée a augmenté de 16,49% par rapport à l'année précédente et 22% en 2010.

- ***Composition de la dette de la Communauté française***

A l'origine, précise le rapport, la dette directe de la CF consistait uniquement en des emprunts contractés pour satisfaire ses besoins propres. Mais, depuis les années 90, le refinancement des amortissements de la dette indirecte a été intégré à la dette directe.

³³ Plus d'info ici : <http://www.wallonie.be/fr/financement>

Montants en € millions au 31 décembre	2011	2012
Encours de la dette communautaire		
Total dette communautaire consolidée	4.306,4	4.499,4
Dette communautaire à long terme	4.370,6	4.622,7
- Dette directe	4.272,4	4.526,7
- Dette universitaire	98,2	96,0
Dette communautaire à court terme	18,7	-38,9
Dette communautaire détenue par le Fonds Ecureuil	83,0	84,4
Amortissements	485,4	254,2 ¹
Réemprunts d'amortissements	485,4	254,2
Nouveaux emprunts	266,1	252,2
Instruments de la dette utilisés		
Programme EMTN	2.850,5	3.219,5
Emprunts privés	247,9	245,7
Schuldschein	394,5	504,8
OLCo, MTN, Lobo, ...	215,0	90,0
Roll over de Papier commercial	662,7	562,7

En ce qui concerne le programme EMTN, il a pu être mis en place suite à une modification de la LSF permettant une diversification des sources de financement. En 2012, la Communauté française a massivement recouru à ce programme. En effet, 78% de l'emprunt de cette année fut en EMTN.

Pour information, le recours à ce type de programme est bien plus répandu en France. Dans un article intitulé « Programme Euro Medium Term Note (EMTN) et collectivités territoriales : quelles spécificités ? » deux avocats tirent les conclusions suivantes : « Par défaut de conseil avisé ou par excès de confiance dans le statut relativement protecteur d'emprunteur public, certaines collectivités ont conclu des produits structurés dont l'extrême volatilité, on l'a vu récemment, pourrait conduire certaines d'entre elles au défaut de remboursement. Ces emprunts dits « toxiques » fonctionnent tous sur le même modèle : trois ou quatre ans après le début du prêt, débute la phase dite « structurée » durant laquelle les taux applicables sont calculés en fonction de formules absconses, à partir d'indices financiers très variés et parfois exotiques et ce, pendant une période longue au cours de laquelle les évolutions (à la hausse ou à la baisse) des marchés peuvent avoir des répercussions considérables sur le taux d'intérêt payé par la collectivité. »³⁴

Il s'agit de produits financiers complexes.

Les « dealers » sont pour la CF : Deutsche Bank, Belfius, CBC Banque ; Deutsche Pfandbriefbank, BNP Paribas Fortis, HSBC, Crédit agricole CIB.

³⁴ <http://www.lexisnexis.fr/back-office/sja1218.pdf>

Questions

▪ *Pour la Région wallonne et la Communauté française*

1. Quel est le niveau du stock et du service annuel de la dette (intérêts + capital) ?
2. Qui sont les créanciers de la dette de la Région wallonne ?
3. De quelle manière la crise bancaire a-t-elle affecté l'évolution de la dette de la Région wallonne (Holding communal de Dexia) ?
4. Une « gestion dynamique de la dette » est mise en avant lors de la confection des budgets, car elle permettrait de réduire le poids de la dette. Mais en quoi consiste cette gestion dynamique ? Quels sont ses éventuels dangers ?
5. La Région a eu recours à des produits dérivés types *EMTN* et *Schuldschein*. Il convient de s'interroger sur les risques de ces produits et, si nécessaire, de proposer des alternatives.
6. La Région wallonne a-t-elle des emprunts toxiques ?
7. Quel est le taux des emprunts souscrits par la Région wallonne ?
8. Comment développer un argumentaire pour que les pouvoirs publics puissent souscrire des prêts à des taux préférentiels ?
9. Quid de l'impact du TSCG (Traité sur la stabilité, la coopération et la gouvernance) et des nouvelles normes comptables sur la dette et les investissements ?
10. Quel est l'impact de la dette et du sauvetage des banques sur les services publics ?
11. Quelle est la dette existante ? Quel est le possible impact de la dette dans le transfert des compétences dans le cadre de la 6ème réforme de l'État ?
12. ...

▪ *Pour la Région bruxelloise :*

1. De quoi se composent les recettes et les dépenses de la région? Quels impacts sur l'égalité femmes-hommes des budgets³⁵ ?
2. Quelle est la dette existante ? Quel est le possible impact de la dette dans le transfert des compétences dans le cadre de la 6ème réforme de l'État ?

Où trouver les réponses à nos questions ?

Détail de la dette brut consolidée des entités fédérées (site de la BNB – base de données interactive) :

³⁵ La Région de Bruxelles-Capitale a promulgué, le 13 avril 2012, une Ordonnance qui précise que chaque projet d'acte législatif ou réglementaire, y compris le budget, devra faire l'objet, au préalable, d'un rapport d'évaluation sur son impact sur la situation des hommes et des femmes.

<http://www.nbb.be/belgostat/PublicatieSelectieLinker?LinkID=58000057/910000082&Lang=F>

▪ ***Pour la Région wallonne***

1. Banque nationale de Belgique : www.bnb.be
2. Rapports de la Cour des comptes : <https://www.ccrek.be/FR/Publications/RegionWallonne.html>
3. Portail de la Wallonie <http://www.wallonie.be/fr>
4. Rapport annuel de la dette de la région : [http://www.wallonie.be/sites/wallonie/files/pages/fichiers/rapport_annuel_de_la_dette - 2011 - version francaise.pdf](http://www.wallonie.be/sites/wallonie/files/pages/fichiers/rapport_annuel_de_la_dette_-_2011_-_version_francaise.pdf)
5. IWEPS : <http://www.iweps.be/>
6. Composantes de la dette wallonne : <http://www.iweps.be/composantes-de-la-dette-publique-de-la-region-wallonne>

▪ ***Communauté française***

1. Rapport annuel de la dette : <http://www.budget-finances.cfwb.be/index.php?id=6100>
2. Plan d'amortissement de la dette : <http://www.budget-finances.cfwb.be/index.php?id=7511>
3. Rapports de la Cour des comptes : <https://www.ccrek.be/FR/Publications/CommunauteFrancaise.html>
4. Portail de la Fédération Wallonie-Bruxelles : <http://www.federation-wallonie-bruxelles.be/>

▪ ***Région de Bruxelles-Capitale***

Rapports de la Cour des comptes :
<https://www.ccrek.be/FR/Publications/RegionDeBruxellesCapitale.html>

▪ ***EMTN***

<http://www.lexisnexis.fr/back-office/sja1218.pdf>

3. Vous voulez analyser la dette communale ?

Ici aussi, bien qu'une grande quantité de travail ait déjà été fournie, nous sommes moins avancés que pour la dette fédérale. Il s'agit donc de commencer par répondre à une série de questions de base afin d'améliorer notre vue de la situation budgétaire et financière des communes.

Avant de proposer quelques axes de travail, cinq remarques préalables :

- Nous prenons l'exemple de la dette communale, mais la logique est globalement la même pour la dette provinciale. La dette communale, en particulier, et la politique communale en général, sont fortement influencées par les niveaux supérieurs. La Région Wallonne et son Centre Régional d'Aide aux Communes (CRAC) exercent une tutelle sur celles-ci. Un travail d'analyse et de vulgarisation sur le CRAC serait très utile.
- Il est primordial de faire le lien entre la dette et ses conséquences concrètes sur la vie des femmes et des hommes au niveau local.
- Le budget de la Ville/Commune ayant des effets directs sur la vie locale de ses administrés, il s'agit d'un niveau intéressant pour promouvoir l'idée du contrôle citoyen (audit permanent).
- Parce que cela parle directement aux citoyens, nous encourageons les groupes locaux qui travaillent sur la dette communale à choisir, parmi leurs priorités, les liens entre l'endettement communal et les banques (à commencer par la recapitalisation du Holding Communal de Dexia fin 2009, auquel les communes ont participé).
- La dette, et les budgets ont des effets différenciés sur les hommes et sur les femmes étant donné leurs différents rôles dans la société.

Questions à résoudre

AXE DE TRAVAIL N°1 : PHOTOGRAPHIE DE LA DETTE AUJOURD'HUI

1. Quelle est la dette aujourd'hui ? En valeur absolue et en pourcentage des recettes ?
2. De quoi la dette se compose-t-elle ? Qui la détient ?
3. À qui la commune emprunte-t-elle ?
4. Combien la commune paie-t-elle chaque année en intérêts et en capital ? En valeur absolue et en pourcentage des recettes ?
5. Quel taux d'intérêt paye-t-elle ?

AXE DE TRAVAIL N°2 : PHOTOGRAPHIE DES COMPTES BUDGETAIRES AUJOURD'HUI

1. De quoi se composent les recettes et les dépenses de la commune ? Comment décide t-on les priorités budgétaires ? Quels mécanismes sont mis en place pour l'égalité femmes-hommes dans ces budgets ?
2. Quelles sont les caractéristiques les plus frappantes en termes de dépenses et en termes de dette ?

AXE DE TRAVAIL N°3 : EVOLUTION DE LA DETTE

Comment la dette a-t-elle évolué au cours de ces différentes périodes ?

Avant 1980
1980-2002
2002-2007
2008-2013

Pourquoi ce découpage ?

L'année 2002 est une année importante car c'est à partir de cette date que, tant au niveau fédéral que communal, il y a eu harmonisation de la comptabilité. La période 2002-2013 peut alors se découper en deux sous-parties : la période précédant la crise financière et l'évolution de la dette suite à cette crise. Est-ce qu'une partie du sauvetage bancaire a été mise à charge de la commune ? La commune a-t-elle participé à la recapitalisation de Dexia via le holding communal ? Cette période 2008-2013 doit aussi s'intéresser de près à l'impact des mesures d'austérité du gouvernement fédéral sur les communes (notamment l'impact de la réforme du chômage sur les CPAS).

AXE DE TRAVAIL N°4 : ANALYSE DE LA CRISE DE LA DETTE DES ANNEES 1980

Cet axe de travail est lié au fait que la Belgique a subi de plein fouet la crise de la dette mondiale des années 1980, avec des conséquences très lourdes pour sa population, et que depuis cette période le secteur financier (et l'économie en général) a connu une évolution néolibérale constante (entre autres en termes de répartition des richesses produites).

Cela a également eu des effets sur les communes.

Exemple pour Liège : Entre 1983 et 1987, le nombre d'agents communaux passe de 7 961 à 6 066, avant d'atteindre 4 808 en 1989. Sur la même période, les taxes locales augmentent de 75% et les additionnels à l'impôt des personnes physiques de 55 %. Les salaires reculent de 15 % et le pouvoir d'achat des travailleurs baisse de 15 à 30 %.

AXE DE TRAVAIL N°5 : ANALYSE DE L'EVOLUTION DES COMPTES BUDGETAIRES (2002-2013)

La comptabilité utilisée par les communes est budgétaire. Ce ne sont donc ni le bilan et le compte de résultats, ni la comptabilité patrimoniale sur lesquels il faut se pencher mais sur la comptabilité budgétaire elle-même. Cela facilite la communication avec les responsables communaux, l'UVCW (l'Union des villes et des communes)...

Si le budget prévoit les dépenses et les recettes et que la modification budgétaire ajuste les prévisions en cours de réalisation, c'est le compte budgétaire qui nous intéresse car lui seul récapitule les mouvements effectivement réalisés durant l'année et propose des chiffres définitifs.

AXE DE TRAVAIL N°6 : ANALYSE DE LA SITUATION GLOBALE DES COMMUNES EN BELGIQUE

Il s'agit ici d'avoir une vision globale de l'état de santé et de l'évolution des finances publiques de toutes les communes, et d'étudier les rapports qui peuvent exister entre celles-ci. Cette partie est par nature utile pour tous les groupes locaux travaillant sur la dette d'une ou plusieurs communes. Les analyses de l'UVCW seraient certainement utiles à ce sujet.

Où trouver les réponses à nos questions ?

Les sites d'administrations publiques :

- ✓ [UVCW](http://www.uvcw.be/publications/online/) <http://www.uvcw.be/publications/online/>
- ✓ [Receveurs wallons](http://www.receveurs-wallons.be/index.php?option=com_content&task=view&id=60&Itemid=72) http://www.receveurs-wallons.be/index.php?option=com_content&task=view&id=60&Itemid=72
- ✓ [CRAC](http://crac.wallonie.be/pages/1_1-Accueil.html) http://crac.wallonie.be/pages/1_1-Accueil.html
- ✓ [Parlement wallon](http://parlement.wallonie.be/content/default.php?p=04-03) <http://parlement.wallonie.be/content/default.php?p=04-03>
- [Portail des Pouvoirs locaux de Wallonie](http://pouvoirslocaux.wallonie.be/jahia/Jahia/) <http://pouvoirslocaux.wallonie.be/jahia/Jahia/>

Les organismes privés :

- ✓ Belfius
<https://www.belfius.be/www.dexia.be/fr/smallsites/research/publicfinance/index.htm>

Des études et ouvrages de références :

1. Diapo de Broc « l'état des recherches sur la dette illégitime à Verviers » (sur le site de la plateforme)
2. Diapo de Broc « Pour une prise en main rapide de la Comptabilité communale en vue de l'audit citoyen de la dette belge » (sur le site de la plateforme)
3. Méthodologie de l'audit des communes en France: <http://www.audit-citoyen.org/wp-content/uploads/2011/11/Audit-citoyen-et-budget-primitif.pdf>
4. Vade-mecum élaboré en France par Patrick Saurin pour les communes et pour les hôpitaux : <http://cadtm.org/France-Comment-auditer-la-dette-de>
5. *Le Cours sur Les Finances communales - Michel Cornélis - site des Receveurs Wallons* : http://www.receveurs-wallons.be/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=432&Itemid=42
6. *Les pages 40 à 46 de "La commune expliquée aux candidats et aux nouveaux élus" UVCW, 2012* : <http://www.uvcw.be/publications/online/91.htm>
7. Code de la démocratie locale et de la décentralisation, *Livre 2 Titre 3 Publicité passive* : http://cadtm.org/IMG/pdf/CDLD_pub_passive.pdf
8. Rapport de belfius « les enjeux financiers pour les communes » : <https://www.belfius.be/publicsocial/FR/NotreSecteur/Expertise/Etudes/EnjeuxFinanciers/index.aspx>
9. d'autres rapports de Belfius à découvrir sur : <https://www.belfius.be/www.dexia.be/fr/smallsites/research/publicfinance/index.htm>
10. sur le holding communal : www.far.be/far/publications2011/20111028.PDF + <http://trends.levif.be/economie/actualite/banque-et-finance/schaerbeek-traine-le-holding-communal-en-justice/article-4000044035328.htm>

Les demandes citoyennes :

Tout citoyen a droit à l'information. Ce droit est stipulé dans le Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) de la Région Wallonne, dans son Livre II, Titre III – Publicité passive, Art. L3231-1 à L3231-9 : « *chacun, [...] peut prendre connaissance sur place de tout document administratif, obtenir des explications à son sujet et en recevoir communication sous forme de copie. [...] Les rétributions éventuellement demandées pour la délivrance de la copie ne peuvent en aucun cas excéder le prix coûtant.* »

La demande doit être faite par écrit mais un contact oral préalable peut grandement faciliter les démarches et éviter de se retrouver face à des documents inutiles et/ou des factures de prestation de service pouvant atteindre 42 euros pour 3 photocopies certifiées conformes !!! (expérience vécue...)

Les demandes citoyennes ont également un rôle de sensibilisation de la classe politique. Celle-ci est peu habituée à être auditée par la population, il n'est pas inutile de lui rappeler cette possibilité.

Les demandes via un conseiller communal :

Tout conseiller communal a droit à demander tous les documents et à poser toutes les questions qu'il veut. Il peut donc être intéressant d'avoir des bons contacts avec des conseillers communaux dans la Ville dont on veut auditer la dette. C'est particulièrement appréciable pour obtenir des documents en format électronique ainsi que des documents jugés sensibles par les autorités.

4. Vous voulez analyser la dette provinciale ?

En Brabant wallon, un groupe d'audit s'est mis en place depuis fin février 2013. Il a décidé de se pencher sur la dette provinciale, et sur la manière dont certains choix ont été opérés. Les participants ont listé toute une série de questions en lien avec deux matières : la récupération du fonds de pension et la dette provinciale en tant que telle :

En ce qui concerne le fonds de pension :

1. Quel est l'historique de la constitution de ce fonds de pension ?
2. Comment était-il alimenté ?
3. Quel était le montant constitué par le fonds lors de sa récupération ?
4. Quel mécanisme a été mis en place pour passer de ce fonds de pension à l'affiliation à une caisse de pension ?
5. Comment expliquer que ce fonds n'ait pas dû servir à financer le nouveau système ? Quel risque pour les futures retraites des fonctionnaires du Brabant Wallon ?
6. Détail des projets qui ont été financés par le fonds de pension ?
7. Si certains de ces projets ont également été financés par l'emprunt, obtenir une ventilation.

En ce qui concerne la dette provinciale :

1. Comment se finance la province ? Répartition entre taxes, fonds des provinces, emprunt, etc.
2. Comment se ventilent les différentes dettes ? durées ? échéances ? capital ? intérêts ?
3. Qui détient la dette ?
4. Quelle est l'évolution de la dette au cours des 10 dernières années ?
5. Peut-on comparer la charge de la dette avec celle d'autres provinces ?
6. La dette de la « maison Belgique » prévoit que tant l'entité 1 (fédérale) que les entités 2 (fédérées) soient mises à contribution. Est-ce aussi le cas de la province du Brabant

wallon ? à quelle hauteur ? Quel est l'impact pour les finances et les politiques provinciales ?

7. Quel est le poids de la dette provinciale sur les allocations des ressources pour les services publics ?

5. Vous voulez analyser la dette en lien avec la sécurité sociale ?

Pourquoi nous intéresser en particulier à la sécurité sociale dans le cadre de l'audit citoyen de la dette en Belgique ?

D'abord parce que la sécurité sociale c'est près de 90 milliards de flux monétaires par an, soit près de 25% du PIB. Ensuite, parce que la sécu c'est, à l'inverse, plus de 50 milliards collectés sous forme de cotisations sociales, c'est-à-dire directement sur la valeur ajoutée, le profit. L'usage de ces cotisations est censé être décidé et géré par des commissions paritaires patronat-syndicats au sein d'institutions (ONSS, ONEM, INAMI, CNP, ONAFTS etc.) dans lesquelles l'État ne serait qu'un simple arbitre. Et pourtant...

Le premier argument de l'État pour justifier des mesures contre la sécu est son propre endettement. Il faut donc privatiser la sécurité sociale (via les 2e et 3e piliers de pensions, par exemple), la fiscaliser (via son financement par des impôts redistributifs et non plus par des cotisations distributives), ou tout simplement la détruire (via la diminution des cotisations sociales et de ses prestations). D'autre part, il y a cette obsession - y compris à « gauche » - d'une sortie de crise par la relance de la croissance. Relance par la croissance qui créerait de l'emploi, ce qui doit passer par la compétitivité des entreprises, donc par l'allègement des « charges sur le travail », donc par la réduction des cotisations, donc par l'érosion de la sécu. L'objet de l'audit citoyen est également de reprendre le contrôle sur ce que l'on fait de la richesse produite collectivement. En cela, la sécurité sociale a des choses à proposer.

Les coupes budgétaires dans la protection sociale concernent plus particulièrement les femmes, dans la mesure où elles assument toujours le rôle de responsables principales de la famille. Du fait de leur situation souvent caractérisée, on l'a vu, par un emploi précaire et un bas salaire, les réductions dans les services publics ou le montant des prestations limitent d'autant leurs capacités à nourrir, éduquer et veiller au bien-être de leurs enfants et de leurs proches, ou à s'occuper de personnes dépendantes ou invalides dont la collectivité se désengage. L'absence ou le manque de politiques de soins conduit à l'augmentation de l'emploi de femmes migrantes à domicile³⁶.

³⁶ «Prise en charge de la dépendance : un double enjeu pour les femmes »- mai 2011- Christiane Marty<http://gesd.free.fr/enjeu2f.pdf>

Questions à résoudre

Nous proposons de commencer le travail sur quatre axes prioritaires:

1. L'évolution institutionnelle et économique de la sécurité sociale : quelle a été l'évolution de son financement, du « déficit », de son fonctionnement, du rôle de l'État, etc. ?
2. Analyse du discours : quelle a été l'évolution du vocabulaire utilisé pour parler de la sécu ? Quelles sont les différentes narrations existantes aujourd'hui ? « coûts du travail », « handicap salarial », « personne en disponibilité par défaut d'emploi », etc.
3. Analyse des directives européennes : quel est le poids des directives européennes dans la définition de notre système de sécurité sociale ? Quels sont les points communs/différences avec les systèmes des autres pays européens ?
4. Recherche/analyse sur différents angles spécifiques : soins de santé, chômage, pensions, impacts sur les femmes.

Où trouver les réponses à nos questions ?

Sites publics :

[ONSS](#) - [SPF Sécurité sociale](#) - [Sécurité Sociale](#) - [ONSSAPL](#) - [INAMI](#) - [Coordination de la sécurité sociale dans l'Union européenne](#) - [Cour des comptes - sécurité sociale](#) - [BNB](#)

Présentation du groupe de Liège « les enjeux pour un audit citoyen de la dette en lien avec la sécurité sociale » (sur le site de la plateforme)

Article du groupe de Liège « [Les chômeurs saignent l'Etat, ou l'Etat saigne les chômeurs ?](#) »

D'autres groupes d'audit citoyen se sont penchés sur la question de la sécurité sociale : France, Portugal, Grèce, etc.

Des travaux spécifiques sur la question (provenant de syndicats ou autres)

Des études de Vie féminine et Femmes prévoyantes socialistes

6. Vous voulez analyser la dette d'une ou plusieurs administrations publiques ?

Il est intéressant d'étudier la dette des organismes publics ou parapublics car, d'une manière ou d'une autre, la dette de ces organismes constitue une dette publique. Le nombre d'organismes publics à étudier sont très nombreux : Organismes d'intérêts publics (OIP), intercommunales (TECTEO, ...), sociétés mixtes (SNCB, Belgacom, ...), hôpitaux publics, ...

A l'heure où nous écrivons ces lignes, deux chantiers sont ouverts :

- Analyse des dettes des hôpitaux publics de la Région d'Arlon.
- Analyse de la SNCB.

7. Vous voulez analyser les créances de la Belgique à l'égard du Sud ?

Analyser les créances de la Belgique sur les autres pays est fondamental car cela permettra de créer une solidarité entre les citoyens résidant en Belgique et les autres peuples victimes du système dette, et ainsi contribuer à la constitution d'un front uni des peuples contre les dettes illégitimes.

Questions à résoudre

- Quel est le montant annuel des prêts APD (Aide publique au développement) et quelle est leur part (en pourcentage) dans l'APD totale depuis 2005 ?
- Quel est le montant annuel des dettes remboursées chaque année à la Belgique? Quel est le montant des intérêts ? Quelle est la ventilation annuelle des dons et des prêts ?
- A combien s'élèvent les remises de dettes et quelle est leur part (en pourcentage) dans l'APD totale depuis 2005 ?
- Quelles sont les clauses des contrats de prêts d'État à État et les prêts du Ducroire ?
- Quel montant la Belgique devrait récupérer du fait de sa participation au MES (Mécanisme européen de stabilité) ? quand et selon quelles modalités ?
- Lorsque la Troïka concède des emprunts aux États en difficulté, la somme provient généralement de la BCE, du FMI et de l'UE. Concernant cette dernière, qu'en est-il de la clé de répartition entre les États-membres ? S'agit-il d'une répartition invariable ou d'une contribution renégociée entre États-membres à chaque intervention de ce type ?
- Quel est l'impact des créances belges dans le secteur et services publics des pays du Sud ainsi que son impact chez les femmes ?

Où trouver les réponses à nos questions ?

http://diplomatie.belgium.be/fr/politique/cooperation_au_developpement/chiffres/

Site de Ducroire :

[http://www.ducroiredelcredere.be/WebDucDel/Website.nsf/HomePageFr\(Visitor\)?OpenForm](http://www.ducroiredelcredere.be/WebDucDel/Website.nsf/HomePageFr(Visitor)?OpenForm)
http://www.gresea.be/IMG/pdf/Fiche_ducroire_final_090324.pdf

Site du Sénat et de la Chambre des représentants pour lire notamment les résolutions

demandant de mettre en place un audit des créances de la Belgique sur les PED.

http://www.senate.be/www/?MIval=/index_senate

http://www.lachambre.be/kvvcr/choose_language.cfm

L'annulation de la dette du Tiers Monde Courrier hebdomadaire n° 2046-2047, par R. Vivien, 75 p., 2010 (la dernière partie est consacrée aux créances de la Belgique sur les pays du Sud) :

<http://www.crisp.be/librairie/catalogue/1715-annulation-dette-Tiers-Monde.html>

Les Chiffres de la dette (2012), CADTM

<http://cadtm.org/Les-Chiffres-de-la-dette-2012>

8. Autres pistes d'audit

Les 7 axes de travail proposés précédemment sont ceux qui sont déjà entamés par un ou plusieurs groupes locaux. Cependant, comme dit précédemment, le champ que recouvre la question de la dette est très large. Qu'elles soient transversales ou spécifiques, de nombreuses pistes seraient intéressantes et utiles à creuser, citons notamment :

La dette et la question du genre

La dette et les privatisations

La dette et l'écologie

La dette et la démocratie

La dette et la lutte contre le fascisme, racisme

La dette et la guerre

La dette privée (des ménages endettés auprès de banques, des prêts étudiants, etc.)

CINQUIEME PARTIE :

PROPOSITIONS ET PISTES DE REVENDEICATIONS

L'audit citoyen ne s'organise pas en Belgique pour le plaisir. Au-delà de des constats, il s'agit de trouver une solution durable à la dette qui joue aujourd'hui un rôle clé dans l'application des mesures d'austérité

Toutes les pistes de revendications présentées dans ce guide ne sont pas des revendications nécessairement portées par l'ensemble des membres de la plateforme pour un audit citoyen. Elles ne constituent donc en aucun cas un mémorandum politique. Chaque organisation membre peut décider de défendre tout ou partie des alternatives proposées. L'objectif essentiel à ce stade est de mettre en évidence que rembourser aveuglément la dette n'est pas une fatalité et qu'il existe des alternatives très concrètes à la « gestion » actuelle de la dette publique belge.

1. POUR PLUS DE TRANSPARENCE

PROPOSITION N°1 : ORGANISER DES DEBATS PUBLICS SUR LA DETTE ET L'AUSTERITE

Les médias publics devraient jouer leur rôle, notamment en relayant les différents courants de pensée présents dans la société, en multipliant les possibilités d'entendre des analyses réellement indépendantes et ouvrir des débats au lieu de les verrouiller.

PROPOSITION N°2 : EXIGER DES REPONSES A NOS QUESTIONS LEGITIMES

Le droit à l'information et le droit de participer aux affaires publiques sont tous les deux reconnus par le droit international. En effet, la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 précise que « *Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants...* » (article 21). Le Pacte sur les droits civils et politiques de 1966 dispose quant à lui ce qui suit : « *2. Toute personne a droit à la liberté d'expression ; ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée* » (article 19). De son côté, la Commission des Droits de l'homme a récemment souligné que l'exercice de la démocratie englobe : a. la transparence de la gestion des affaires publiques et de l'administration dans tous les secteurs de la société et l'obligation de rendre des comptes ; b. une véritable participation de la société civile.

Les gouvernements ont le devoir de rendre accessibles les budgets publics, pour qu'ils soient compris par les citoyen/nes/s.

Forts de ces dispositions, nous devons trouver le moyen de recevoir dans des délais

raisonnables (moins d'un an) toutes les réponses claires et précises aux différentes questions que la plateforme d'audit citoyen se pose.

1. POUR DIMINUER LA PRESSION DE LA DETTE

Pendant des décennies, le mécanisme de la dette a joué silencieusement son rôle de transfert de richesse des travailleurs vers les détenteurs de capitaux. La question de la dette publique est au cœur des débats sur la sortie de la crise. Si l'on veut stopper la régression sociale et garantir les droits sociaux fondamentaux conquis par les travailleurs, il faut arrêter de donner la priorité au remboursement des charges de la dette publique.

PROPOSITION N°3 : DIMINUER LE REMBOURSEMENT (POUVANT ALLER JUSQU'À LA SUSPENSION TOTALE) POUR CAUSE DE SUPERIORITE DES DROITS HUMAINS

La charte des Nations-Unies, au cœur du droit international, donne la primauté des droits humains sur ceux des créanciers. Le préambule affirme que les peuples membres sont résolus à proclamer leur foi « dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes » et « à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande » tandis que l'article 103 précise : « En cas de conflit entre les obligations des membres des Nations unies en vertu de la présente Charte et leurs obligations en vertu de tout autre accord international, les premières prévaudront. ». Un gouvernement qui en a la volonté politique peut donc légalement suspendre le paiement de sa dette si ce paiement implique le non respect de droits fondamentaux tels que le droit à l'éducation, à la santé, à la sécurité sociale, etc.

Pour la majorité des pays du Sud mais aussi pour la Grèce, l'Espagne ou le Portugal, où les droits humains sont attaqués de manière extrêmement violente, une telle suspension se justifie pleinement.

Des pays comme la Belgique ou la France pourraient, eux, envisager de fixer une règle qui interdise que la somme allouée au remboursement de la dette publique soit supérieure un certain pourcentage (par exemple 5 %) des recettes de l'État.

PROPOSITION N°4 : SUSPENDRE LE PAIEMENT PENDANT LA REALISATION DE L'AUDIT

A l'instar de la grande majorité des pays du Sud, la Grèce, l'Irlande, le Portugal ou des pays d'Europe de l'Est, pourraient recourir à un moratoire unilatéral du remboursement de la dette publique pendant la réalisation de l'audit. Cette solution peut sembler moins impérative pour la Belgique mais elle ne doit pas être écartée. D'abord parce qu'il est logique qu'on attende les résultats de l'audit avant de payer des dettes qui pourraient s'avérer illégales ou illégitimes. Ensuite parce qu'une suspension de paiement peut avoir pour effet de modifier les rapports de forces et obliger les créanciers à se mettre autour de la table des négociations. (voir constat n 19).

« La CGSP wallonne constate que l'on ne règlera pas la question de la dette publique avec les mécanismes officiels institués par le FMI et la Commission européenne. Elle plaide donc pour l'instauration, en Belgique comme ailleurs, d'une plateforme d'audit de la dette publique afin de vérifier si des dettes contractées par les pouvoirs publics ne seraient pas odieuses,

illégitimes ou illégales. Le paiement de la dette serait suspendu pendant la réalisation de l'audit et les dettes reconnues odieuses, illégitimes ou illégales seraient annulées. »
CGSP wallonne, congrès statutaire 2012.

PROPOSITION N°5 : ANNULER LES DETTES ILLEGALES OU ILLEGITIMES

Si on peut suspendre le remboursement de la dette pour cause de supériorité des droits humains sur les droits des créanciers, certaines dettes pourraient être sérieusement remises en causes voire annulées. Il s'agit des dettes illégales et des dettes illégitimes.

Qu'est-ce qu'une dette illégale ?

Il s'agit d'une dette contractée sans respecter les lois en vigueur. Il ne s'agit pas seulement du non respect des procédures lors de l'émission des titres de la dette ou de leur renégociation. L'illégalité peut également marquer une dette qui a été contractée suite à une décision illégale prise par le gouvernement. Exemple : le gouvernement décide par arrêté royal de réaliser telle ou telle dépense pour venir en aide à une banque privée alors qu'une telle décision ne peut être prise que par voie législative (au parlement). Dans ce cas, la dette peut être déclarée nulle. L'audit citoyen devra déterminer si certaines dettes contractées par la Belgique sont illégales.

D'autres éléments peuvent constituer des marques d'illégalité, voire d'anti-constitutionnalité : l'incompétence du signataire, l'absence de consentement, le vice de consentement, la corruption, le dol, l'escroquerie, le conflit d'intérêts, la grande négligence, l'abus de confiance...

Qu'est-ce qu'une dette illégitime ?

Le droit international ne définit pas la dette illégitime³⁷. Cependant, plusieurs juristes spécialisés en droit international ont établi des critères pour tenter de cerner la notion d'illégitimité d'une dette publique :

- Les fonds ont-ils été dépensés dans l'intérêt de la majorité de la population ?
- La population de l'Etat débiteur a-t-elle donné son consentement ?
- Les créanciers étaient-ils au courant de cette « absence de bénéfice » ou de cette absence de « consentement » ?

Ces critères sont-ils cumulatifs ? Non, pas nécessairement. Selon le Juriste David Ruzié, le premier critère peut suffire. Pour lui, l'obligation de rembourser une dette n'est pas absolue et ne vaut que pour « des dettes contractées dans l'intérêt général de la collectivité »³⁸.

La dette illégitime n'est pas un concept abstrait. Il a été utilisé à de multiples reprises ces dernières années pour justifier des annulations de dettes. Voici quelques exemples :

Le gouvernement Norvégien a audité ses créances à l'égard de PED et affirmé que ces créances étaient illégitimes, pour ensuite décider de les annuler de manière unilatérale.

³⁷ Cephas Lumina, rapporteur spécial des Nations unies sur la dette, a déclaré dans son rapport au Conseil des Droits de l'Homme des Nations unies : « Les critères à utiliser pour déterminer si l'endettement extérieur est odieux ou illégitime devraient être définis par la législation nationale ».

³⁸ David Ruzié, droit international public, 17ème édition, Dalloez, 2004, page 93.

Le gouvernement équatorien, après avoir réalisé un audit intégral de sa dette, s'est appuyé sur la notion d'illégitimité pour justifier une suspension de paiement et négocier une réduction importante de cette dette.

La ville de Badalona, de plus de 200.000 habitants, dans la banlieue de Barcelone (Catalogne), a voté une résolution pour rejeter une partie de ses dettes de 31 millions d'euros à l'égard du gouvernement espagnol qu'il juge illégitime. Le conseil municipal a estimé que ces prêts étaient illégitimes, parce que ces banques ont emprunté l'argent au taux de 1% auprès de la Banque Centrale Européenne (BCE) puis elles ont prêté ce qui n'était finalement que de l'argent du gouvernement au taux de 5,54% »³⁹. Depuis lors, grâce au travail de la PACD (plateforme d'audit en Espagne), 5 autres villes ont reconnu une partie de leurs dettes comme illégitimes.

Ces exemples le montrent très clairement : l'absence de bénéfice pour la population constitue donc le critère déterminant pour qualifier une dette d'illégitime. C'est en fonction de ces différents éléments, et en fonction des caractéristiques spécifiques de la dette publique belge, qu'il restera au collectif citoyen, à affiner cette notion d'illégitimité afin de déterminer quelle part de la dette publique en Belgique devrait être annulée.

Lorsque trois critères se cumulent, on parle de dette odieuse !

La dette odieuse est une doctrine juridique formulée initialement par Alexandre Sack en 1927: « *Si un pouvoir despotique contracte une dette non pas pour les besoins et dans les intérêts de l'État, mais pour fortifier son régime despotique, pour réprimer la population qui le combat, etc., cette dette est odieuse pour la population de l'État entier (...). Cette dette n'est pas obligatoire pour la nation ; c'est une dette de régime, dette personnelle du pouvoir qui l'a contractée, par conséquent elle tombe avec la chute de ce pouvoir.* ».

Cette définition, bien que restrictive, s'applique à de nombreuses dettes contractées par des régimes dictatoriaux du Sud avec la complicité des créanciers. Des résolutions parlementaires adoptées en 2011 et 2012 qualifient d'« odieuses » les dettes contractées en Tunisie sous le régime de Ben Ali et en Égypte sous Moubarak. On peut aussi ranger dans cette catégorie les dettes contractées sous le régime des colonels en Grèce, de Salazar au Portugal, de Franco en Espagne.

Source du droit international public en vertu de l'article 38 du Statut de la Cour Internationale de Justice (CIJ), la doctrine de la dette odieuse a fait l'objet de nombreuses études et débats. Produit d'un contexte historique lié à la colonisation et aux dictatures, la notion de dette odieuse a évolué au fil du temps pour donner naissance à celle de dette illégitime.

³⁹ <http://news360x.fr/le-peuple-est-il-en-train-de-se-reveiller-une-ville-de-la-banlieue-de-barcelone-veut-cesser-de-rembourser-les-prets-du-gouvernement/>

Une partie de la dette publique belge est-elle illégale ou illégitime ?

Impossible pour l'heure de répondre à cette question. Le travail d'analyse est en cours dans les groupes locaux et le groupe qui coordonne le travail. Nous devons ensemble, dans un processus collectif au sein de la plateforme ACiDe, construire notre définition de « dette illégitime », tout comme nous devons définir ensemble à travers l'audit les dettes que nous refusons de payer. Nous nous limiterons donc ici à une série de questions et réflexions. Afin d'être très concret, prenons l'exemple de la dette liée au sauvetage bancaire.

Fallait-il ou non sauver les banques de 2008 à aujourd'hui ? Telle n'est pas la question. Il fallait éviter que chaque épargnant du pays perde ses économies. Mais nous avons vu dans le constat n°5 que la manière dont les sauvetages ont été réalisés a renforcé la capacité de nuisance de ces banques sur les finances publiques et le bien être des populations.

Selon le premier critère (dette n'ayant pas servi à l'intérêt général), la dette liée au sauvetage bancaire serait donc bel et bien une dette illégitime. Allons un peu plus loin et voyons si les deux autres critères sont également rencontrés.

Concernant le deuxième critère (consentement de la population), la Belgique n'est pas une dictature. C'est un Etat muni d'un gouvernement issu de deux chambres parlementaires élues démocratiquement, censées examiner et contrôler la politique de l'exécutif, notamment le budget. Mais les représentants une fois élus sont mandatés par le peuple pour définir, sinon un programme précis, les grandes orientations socio-économiques. Or, les partis du gouvernement (y compris le MR et le VLD) ont promis à de nombreuses reprises qu'ils freineraient très fortement la spéculation et les comportements inacceptables des banques et qu'une nouvelle discipline serait imposée. Ils ont pourtant fait à peu près exactement le contraire : socialiser les dettes bancaires privées sans reprendre aucunement le contrôle de ces institutions, pour ensuite appliquer des politiques d'austérité qui servent directement les intérêts de la finance, tout en détruisant petit à petit les conquêtes sociales. Avec le traité budgétaire européen (TSCG), les pouvoirs publics iront encore plus loin dans cette démarche puisqu'il s'agira pour les Etats d'accepter les exigences des marchés financiers, quel qu'en soit le coût démocratique. Rajoutons que ces choix, qui ont un impact considérable à long terme sur l'augmentation de la dette, le renforcement du pouvoir des banques ou les conquêtes sociales, se sont opérés sans quasiment aucun débat. Le seul message qui est passé à travers les grands médias peut se résumer à « C'est comme ça ou c'est le chaos ». Enfin, un gouvernement en affaires courantes qui prend des mesures d'urgence pour plusieurs milliards d'euros sans même demander l'avis du Parlement constitue pour le moins un écart important avec le processus normal de décision de nos institutions.

Quant au troisième critère (les créanciers avaient connaissance de cette absence de consentement), il pourrait également être établi. Les détenteurs de la dette, principalement les banques belges et étrangères, sont à la fois responsables de la crise dette bénéficiaires des mesures de sauvetage car elles achètent en grande quantité les titres de la dette publique (notamment avec l'argent que leur ont apporté les pouvoirs publics qui leur sont venus en aide). Les créanciers de la Belgique ne peuvent ignorer que la population, par l'intermédiaire du Parlement, n'a pas donné son consentement en bonne et due forme et n'a pas bénéficié de ce sauvetage.

Quelques considérations supplémentaires

- ✓ Le premier critère semble s'appliquer à une très grande partie de la dette : Concernant la dette liée au Traité de Maastricht, peut-on affirmer que les citoyens belges étaient conscients qu'en laissant leur Etat voter un tel traité, ils validaient le fait que les Etats perdaient le contrôle de leur politique monétaire pour la remettre aux mains du secteur privé ?
- ✓ Le TSCG (et donc la trajectoire budgétaire des Etats membres) vient d'être voté sans débat public.
- ✓ Comme nous l'avons montré dans le constat n° 4.4, les réformes fiscales menées ces dernières années ont fortement grevé les recettes de l'Etat belge sans remplir leurs objectifs officiels. Les promesses de réduction d'impôts du parti libéral (MR), composante du gouvernement de l'époque, ont essentiellement consisté à réduire l'impôt des riches et à augmenter celui des couches moyennes et défavorisées.

Au vu de ces différents éléments, il apparaît qu'une partie importante de la dette publique belge puisse bel et bien rentrer dans les catégories de dette illégale ou illégitime.

PROPOSITION N°6 : NEGOCIER AVEC LES CREANCIERS AFIN DE RESTRUCTURER LA DETTE LEGITIME

La partie de la dette présumée légitime pourrait être restructurée afin de la réduire très fortement. Cette négociation avec les créanciers pourra aboutir à :

- un allongement de la durée de paiement,
- une diminution des taux d'intérêt,
- une annulation d'une partie du stock de la dette légitime.

L'histoire nous montre que commencer par une suspension de paiement, peut créer un rapport de force en faveur de l'Etat débiteur. A contrario, on a vu comment les annulations ou restructurations de dette organisées et contrôlées par les créanciers peuvent constituer des leurre. La restructuration de la dette grecque en mars 2012 en fournit un exemple frappant⁴⁰. L'organisation Attac a par exemple démontré qu'en ce qui concerne les Plans de sauvetage de la Grèce : 77 % des fonds sont allés à la finance⁴¹.

PROPOSITION N°7 : ALLEGER LE POIDS DE LA DETTE VIA UNE REFORME FISCALE PLUS JUSTE

Un principe doit primer dans la gestion actuelle de la crise de la dette : c'est aux responsables et non aux victimes de la crise d'en payer le coût. Pour ce faire, différentes mesures sont possibles. Une partie des ressources tirées de ces mesures pourraient servir à alléger le poids de la dette, le reste devant servir en priorité à augmenter la justice sociale et la transition écologique.

Globaliser les revenus pour calculer l'IPP (ne pas viser que les revenus du travail)

Alors que les revenus du travail sont fortement imposés, les revenus du capital le sont beaucoup moins ainsi par exemple les revenus de loyers de biens immobiliers non affectés à

⁴⁰ Lire à ce propos « [Le CADTM dénonce la campagne de désinformation sur la dette grecque et le plan de sauvetage des créanciers privés](#) », mars 2012.

⁴¹ <http://france.attac.org/nos-idees/mettre-au-pas-la-finance-les/articles/plans-de-sauvetage-de-la-grece-77-des-fonds-sont-alles-la-finance>

des fins professionnelles sont totalement exonérées d'impôt, ce qui n'a aucune justification d'autant plus que loyers ne cessent d'augmenter et rendent plus difficile l'accès à un logement pour un nombre toujours plus grand de personnes.

Augmenter les tranches d'impositions

La réforme fiscale de 1999 du ministre des Finances Reynders a supprimé les deux tranches les plus élevées à 55 et 52,5%, ce qui représente un manque à gagner pour les recettes de l'Etat qui devrait être chiffré et qui réduit la progressivité de l'impôt. Jusque dans les années 1980 la tranche supérieure se montait à 76%. Sachant cela on mesure la régression parcourue. Il faudrait rétablir ces tranches qui ont été supprimées mais en instaurant la globalisation des revenus qui fasse bien davantage participer les revenus du capital.

Augmenter la quotité exemptée d'impôts.

Celle-ci est actuellement fixée à 6.990 euros pour l'année 2013. Elle devrait être largement augmentée pour atteindre au minimum 15.000, ce qui fait un revenu net de 1250 euros/mois qu'on pourrait considérer comme revenu individuel minimum pour mener une vie digne.

Le manque à gagner devrait bien sûr être compensé par le rétablissement des tranches supérieures supprimées et une plus grande progressivité générale de l'impôt qui inclurait l'instauration d'un impôt sur la fortune.

Appliquer un impôt exceptionnel et structurel sur les grosses fortunes

Un impôt exceptionnel sur le patrimoine des grosses fortunes pourrait rapporter minimum 10 milliards d'euros et permettrait de financer des investissements productifs, socialement justes et écologiquement soutenables. Parallèlement à cette taxe exceptionnelle (« one shot »), il faut également envisager un impôt structurel et annuel sur les grosses fortunes.

Lutter contre la grande fraude fiscale

Aux pertes de recettes liées à l'optimisation fiscale qui consiste principalement pour les grandes entreprises à utiliser toutes les niches qui leur permettent de réduire considérablement l'impôt payé, il faut encore ajouter la grande fraude fiscale pratiquée principalement par les particuliers les plus riches.

Une étude de l'ULB réalisée pour la FGFB en 2010 chiffre à 20 milliards d'euros par an les pertes de recettes dues à la fraude fiscale.

Augmenter fortement la progressivité de l'impôt et globaliser les revenus

La progressivité de l'impôt pourrait être nettement améliorée par une meilleure prise en compte des revenus du capital, par le rétablissement des tranches supprimées de l'impôt sur les personnes physiques, par la mise en place d'impôt sur la fortune et par le paiement effectif par les entreprises du taux nominal de l'impôt sur les sociétés.

Augmenter l'impôt sur les bénéfices des grandes sociétés

Alors que l'impôt des sociétés est théoriquement de 33,99% (avec un taux réduit pour les PME à 25%), en baisse de 6% depuis par rapport au taux précédent qui était de 40,17% jusqu'en 2002, le taux réel de l'impôt sur les sociétés n'était en 2010 que de 12,5% et encore ce chiffre cache les plus grandes disparités.

Marco Van Hees, fonctionnaire au ministère des Finances a calculé qu'en 2009, le taux moyen payé par les 500 plus grosses sociétés était de 3,75%, celui des 50 plus grosses de 0,57%.

Tout cela en toute légalité, c'est ainsi qu'il qualifie d'"armes de détaxation massive" - les

intérêts notionnels dont le coût a représenté 5,37 milliards en 2010

- l'immunisation des plus-values sur actions *En 2010, l'immunisation des plus-values sur actions représente une perte budgétaire de 3,11 milliards, en comptant les moins-values taxées en contrepartie.*

- les revenus définitivement taxés qu'il appelle revenus définitivement non taxés

En 2010, cette perte a été de 6 milliards.

En 1977-1980, les RDT représentaient 16% de la base imposable contre 38% aujourd'hui.

Concernant cette dernière mesure, s'il considère qu'elle n'est pas totalement dénuée de fondement pour éviter des impositions multiples, il critique son application actuelle.

Taxer les transactions financières au niveau européen

Si la mesure a enfin été adoptée par 11 pays européens et pourrait rapporter 35 milliards d'euros par an, elle subit les assauts du secteur financier qui pourrait postposer son entrée en vigueur prévue initialement pour le 1er janvier 2014. Alors que son taux a été divisé par 10 par rapport à la proposition initiale qui était d'établir un taux à 0,1%, son entrée en vigueur est maintenant rendue hypothétique. A un taux de 0,1%, elle pourrait rapporter 350 milliards d'euros si elle était appliquée dans tous les pays membres de l'Union européenne.

Augmenter les cotisations sociales

Attention, les cotisations sociales (qui font partie intégrante du salaire) ont la particularité d'échapper au contrôle du capital car c'est de l'argent qui retourne directement aux citoyens. L'impôt, lui, agit après le rapport capital/travail. L'idéal serait donc d'augmenter de plus en plus la part des cotisations sociales et de diminuer celle allant au profit privé. De même, « à partir du moment où l'impôt se calcule à la fois sur les revenus et sur le ménage comme unité de base, il court le risque de reproduire, voire d'aggraver les inégalités entre femmes et hommes⁴². Une réforme en profondeur de la fiscalité pour diminuer les effets de genre, voire les corriger, est souhaitable. Comme pour la sécurité sociale, une des pistes à suivre est l'individualisation des droits.

PROPOSITION N°8 : ALLEGER LA DETTE EN UTILISANT LA BANQUE CENTRALE EUROPEENNE (BCE)

Plutôt que de prêter en deux fois plus de 1.000 milliards d'euros aux banques à 1% (0,25% aujourd'hui) pour que celles-ci les reprêtent éventuellement aux Etats à 3 ou 4% (ou plus), la BCE doit pouvoir prêter directement aux Etats. Aujourd'hui, cela est clairement interdit par les Traités européens, en particulier par l'article 123 du Traité de Lisbonne. Cette situation est absurde.

Sans prendre les États-Unis ou le Royaume-Uni pour modèle, il faut souligner que la Fed (la Réserve fédérale, à savoir la banque centrale des États-Unis) et la Banque d'Angleterre achètent des titres de leur Etat respectif⁴³. La revendication de modification du Traité pour permettre à la BCE de prêter directement aux Etats est parfaitement justifiée.

A priori, tous les Etats devraient pouvoir se financer au même taux d'intérêt, à savoir celui fixé par la BCE. Si les banques privées ne veulent pas prêter aux Etats au taux de la BCE, il faut alors que ces derniers puissent emprunter directement à la BCE. Afin d'empêcher que les

⁴² Voir « **Le calcul de l'impôt traite-t-il de manière juste et égalitaire les hommes et les femmes** » dans « Une fiscalité équitable ? », l'Esperluette, **Périodique trimestriel du CIEP/MOC n° 74, 2012.**

⁴³ En septembre 2011, la Fed détenait pour un peu plus de 1.700 milliards de dollars de titres de la dette publique (Treasury bonds) achetés au Trésor.

Etats s'endettent de manière inconsidérée et que la BCE ne se transforme en un puits sans fond, il peut s'avérer nécessaire de déterminer des critères fixant les conditions dans lesquelles les Etats peuvent emprunter à ce taux « minimum ». Si ces critères ne sont pas respectés, le taux d'intérêt pourrait augmenter. Cependant, ils doivent absolument rompre avec la logique néolibérale. A côté de critères économiques traditionnels tels que le ratio dette/PIB, le déficit public ou encore l'inflation, d'autres devraient être également pris en compte, tels que :

- le respect des droits sociaux dont le droit du travail ;
- le respect des obligations européennes en matière de développement des énergies renouvelables et de réduction de CO2 ;
- la lutte contre les inégalités et la corruption ;
- la régulation du secteur financier.

Tous ces critères sont objectivement vérifiables et font déjà l'objet d'analyses comparatives approfondies au sein des pays de l'UE via différentes institutions telles que l'OCDE ou l'OIT.

Plus fondamentalement, il est nécessaire de réformer complètement la BCE. Plutôt que d'avoir pour unique objectif de combattre l'inflation, il faut que cette institution puisse financer directement des États soucieux d'atteindre des objectifs sociaux et environnementaux qui intègrent les besoins et les droits fondamentaux des populations.

2. POUR PLUS DE DEMOCRATIE

PROPOSITION N°9 : METTRE EN PLACE UNE COMMISSION PERMANENTE D'AUDIT AVEC PARTICIPATION CITOYENNE.

A l'instar de ce qu'a mis en place l'Equateur, nous demandons la mise en place d'une commission permanente d'audit de la dette publique interne et externe. Cette commission, pour être réellement indépendante, devra être composée non seulement d'organes de l'Etat (ministère de l'économie et des finances, cour des comptes, ministère de la justice, ...) mais aussi de représentants des mouvements sociaux (dont bien sûr les représentants collectifs d'audit citoyen, ainsi que d'experts nationaux et internationaux. La participation citoyenne est la condition impérative pour garantir l'objectivité et la transparence de l'audit. Cette commission devrait avoir accès à toutes les archives de l'Etat.

Elle devrait également faire ressortir les différentes responsabilités dans le processus d'endettement. Si l'audit démontre l'existence de délits liés à l'endettement illégitime, leurs auteurs devront être sévèrement condamnés à payer des réparations et ne doivent pas échapper à des peines en fonction de la gravité de leurs actes. Il faut demander des comptes en justice à l'encontre des autorités ayant lancé des emprunts illégitimes.

Cette commission, devrait également jouer un rôle d'avis et de contrôle sur les dettes futures, cela afin d'éviter tout nouvel endettement qui pourrait être jugé comme excessif, déraisonnable ou illégitime. Rappelons que s'il est préférable de financer le développement via des ressources qui non génératrice d'endettement comme la fiscalité, un pays doit pouvoir emprunter dans certaines conditions, notamment lorsqu'il s'agit d'améliorer les conditions de vie des populations ou de réaliser des travaux de grande envergure, par exemple pour passer

du « tout automobile » à un développement massif des transports collectifs ou développer massivement le recours aux énergies renouvelables ou des logements sociaux. Il est fondamental que cette politique d'emprunt public soit cadrée et contrôlée par les citoyens.

3. POUR PLUS DE SOLIDARITE

PROPOSITION N°10 : ANNULER TOTALEMENT ET INCONDITIONNELLEMENT LES CREANCES DE LA BELGIQUE A L'EGARD DES PED

Fin mai 2013, l'Algérie et le Brésil ont décidé d'annuler des dettes qu'ils détenaient sur plusieurs pays africains. Le gouvernement algérien a annulé des dettes pour un montant de 902 millions de dollars qu'il détenait sur 14 pays africains. Au même moment, le Brésil annonçait une annulation d'un montant à peu près équivalent (900 millions de dollars répartis sur 12 pays africains). Ne nous voilons pas la face : aucun de ces deux pays n'a annulé par pure solidarité ou altruisme. Les intentions du gouvernement brésilien sont surtout de renforcer son implantation sur un continent qui regorge de ressources naturelles et qui est fortement « courtisé » par les autres grandes puissances économiques, dont la Chine et l'Inde.

Suite à une importante campagne d'ONG et de mouvements sociaux, la Norvège a reconnu sa responsabilité dans l'endettement illégitime de 5 pays du Sud : Equateur, Egypte, Jamaïque, Pérou et Sierra Leone. En conséquence, La Norvège a décidé en 2007 l'annulation unilatérale et sans conditions de ces créances illégitimes, pour un montant d'environ 80 millions de dollars. Pour la première fois, un pays membre du Club de Paris⁴⁴, a admis être responsable de politiques de prêt inadéquates et a pris les mesures qui s'imposaient de manière unilatérale et sans comptabiliser les montants de dettes annulés dans son aide publique au développement pour la gonfler artificiellement.

Que cela soit pour respecter des principes de solidarité, servir des intérêts économiques ou assumer ses responsabilités, ces exemples montrent clairement qu'un pays, même un pays « émergent » ou un pays « pauvre », peut décider de manière unilatérale et souveraine d'annuler la dette d'autres pays. La Belgique doit concrétiser le plus rapidement possible une telle démarche. Avancer dans cette direction ne ferait que concrétiser une série d'engagements déjà pris par la Belgique. Le 29 mars 2007, le sénat belge a adopté une résolution⁴⁵ qui demandait notamment au gouvernement d'instaurer immédiatement un moratoire avec gel des intérêts sur le remboursement du service de la dette bilatérale à l'égard des PED, et d'organiser un audit de leurs dettes pour identifier la part odieuse et ensuite l'annuler. Plus récemment, Dans son accord 2011, le gouvernement belge s'est également engagé à réaliser « *l'audit des dettes et à annuler en priorité les dettes contractées au détriment des populations*⁴⁶ ». Or, n'oublions pas que la Belgique a prêté à plusieurs reprises à des dictatures avérées telles que le Zaïre de Mobutu, l'Indonésie de Suharto, les Philippines de Marcos, la Tunisie de Ben Ali, l'Egypte de Moubarak, le Gabon d'Omar Bongo, le Congo-Brazzaville de Sassou Nguesso, etc.

⁴⁴ Le Club de Paris est le groupe formé par les 19 pays créanciers les plus riches. Il est chargé de renégocier la dette publique bilatérale des pays du sud qui ont des difficultés de paiement. Entre les créanciers de ce Club règne en général le « principe de solidarité ».

⁴⁵ Source : Sénat belge ; *Doc. parl.*, 3-1507/6, 29 mars.

⁴⁶ http://premier.fgov.be/sites/all/themes/custom/tcustom/Files/Accord_de_Gouvernement_1er_decembre_2011.pdf

Les contribuables belges accepteraient-ils ? Oui. Même en période de crise où on leur demande de se serrer fortement la ceinture. En effet, les derniers sondages montrent que « *près des deux tiers des citoyens belges restent, malgré la crise, en faveur du respect des engagements d'augmentation de l'aide aux pays en développement, tandis que 85% des belges et des Européens estiment qu'il est important d'aider les pays en développement*⁴⁷ ».

Cela coûterait-il trop cher ? Non. Le montant total des créances de la Belgique sur les PED s'élève à environ 2 milliards d'euros⁴⁸. Deux milliards d'euros, c'est presque 5 fois moins que ce qui a été injecté dans la seule banque Dexia pour la sauver de la faillite. Par ailleurs, l'effort réel ne serait pas de 2 milliards d'euros. D'une part, parce que ces créances se rachètent sur le marché secondaire à environ 25% de leur valeur nominale. D'autre part, parce que ce qui compte réellement, ce sont les montants annuels qui ne seront effectivement plus perçus par la Belgique au titre du remboursement de ces dettes. Or ces montants ne dépassent pas quelques centaines de millions d'euros. Une telle décision ne représenterait donc pas un effort financier important et ces pertes pourraient facilement être compensées par d'autres mesures, telles que le renforcement de la lutte contre la fraude fiscale. Elle aurait par contre valeur d'exemple à l'heure où la Belgique, en bon soldat de l'austérité, élabore un budget qui s'assied sur ses engagements internationaux⁴⁹ : après avoir retiré 400 millions d'euros de son aide au développement pour le budget 2012, le gouvernement en remet deux couches avec 50 millions d'euros « d'économies » en 2013 et 125 millions d'euros en 2014. Enfin, cette annulation pourrait jeter les bases d'une nouvelle politique de coopération au développement dans laquelle les concepts de cohérence, justice sociale et égalité de sexes ne sont pas de vains mots.

PROPOSITION N° 11 : RECUPERER ET RENFORCER LA SECURITE SOCIALE

Les caisses de la sécurité sociale étaient tout d'abord gérées par les travailleurs eux-mêmes, avant de l'être par l'État par l'instauration du Pacte Social. Celui-ci n'étant plus respecté depuis longtemps, il est du devoir des producteurs de se réappropriier ces caisses distributives de richesses au sein de la société. Il faut arrêter le démantèlement de la sécurité sociale et, au contraire, la renforcer. Une autre approche est possible : une approche basée sur une meilleure distribution de la valeur ajoutée, sur l'évolution du bien-être collectif plutôt que sur le rendement du capital privé. Le principe de distribution de la richesse doit reprendre ses droits par-dessus celui d'équilibre budgétaire. Il serait instructif et utile de renverser l'idée monolithique que la sécurité sociale est forcément déficitaire. Il serait intéressant de reconsidérer où se trouve la « dette sociale » : qui crée la misère et qui crée la richesse? Qui doit à qui ?

L'augmentation des cotisations est couplée à la revendication d'une diminution générale du temps de travail (sans pertes de salaires et avec embauches compensatoires), puisque ce qui va aujourd'hui au profit retournerait aux caisses socialisées de toute la population. La part de salaires dans la richesse collectivement produite a perdu plus de 10 points depuis 1975. Et on

⁴⁷ CNCD : <http://www.cncd.be/Budget-2012-400-millions-en-moins>

⁴⁸ 2.065.920.000 euros au 31/12/2012.

⁴⁹ La Belgique s'était juridiquement engagée à mobiliser 0,7% de ses richesses en aide au développement dès 2010. Avec ces « économies », l'APD belge sera inférieure à 0,5% du PIB.

se demande encore où est passé l'argent... ?

4. POUR UN AUTRE MODELE DE DEVELOPPEMENT

Adopter une position courageuse sur la question de la dette publique belge fait partie intégrante du chemin vers la sortie de crise. Dans ce cadre, une remise en cause de son remboursement s'impose, quelle qu'en soit la forme (annulation partielle, suspension, révision du taux d'intérêt...). Une réduction importante de la dette belge ne constitue cependant pas une solution miracle. Simultanément, il est indispensable de mettre en pratique des alternatives radicales qui s'attaquent aux causes fondamentales de la crise.

Les problématiques de notre temps et les solutions ne sont pas indépendantes les unes des autres. Finance, fiscalité, souveraineté alimentaire, paix, démocratie, climat, solidarité Nord-Sud, égalité entre hommes et femmes, etc. sont autant de combats essentiels à mener, ici et maintenant. Celles et ceux qui travaillent sur ces questions sont des alliés de l'audit citoyen, et inversement. Nous les invitons à nous rejoindre et renforcer le combat global contre la logique capitaliste et le patriarcat.

ANNEXES

ANNEXE I

Déclaration pour le lancement de la plateforme d'audit citoyen de la dette en Belgique

Les organisations et les personnes réunies à Bruxelles le 19 février 2013

Considèrent que :

Les droits humains fondamentaux priment sur le remboursement de la dette. Celui-ci ne peut en aucun cas nuire à la souveraineté des Etats, au bien-être des populations ou à la protection de l'environnement.

L'augmentation récente de la dette publique (repassée brutalement de 84% à 100% du produit intérieur brut après que des décennies d'efforts de la population l'ait ramenée de 135 à 84%) a deux causes principales :

des politiques (notamment fiscales) qui ont outrageusement enrichi une minorité et appauvri la majorité de la population, et les pouvoirs publics,

la crise économique provoquée par le monde financier, et les choix faits par l'Etat dans les opérations de sauvetages bancaires sans conditions.

Les mesures de "rigueur budgétaire" et d'austérité prises aujourd'hui par le gouvernement au détriment de la population sont **injustes, inefficaces et alourdissent le poids de la dette publique**. Les femmes sont en première ligne, victimes de la précarité et du chômage, mais aussi du recul des solidarités sociales qui renvoie sur elles les soins aux personnes âgées ou dépendantes.

L'austérité, décidée et dictée depuis le niveau européen de manière totalement opaque, est le meilleur moyen d'enfoncer les Etats dans la récession.

Les mesures d'austérité imposées par voie d'ukases ou via des traités antidémocratiques foulent aux pieds les principes fondamentaux de l'Etat de droit et les normes constitutionnelles, réduisent progressivement le parlement à une chambre d'enregistrement, remettent en cause les négociations collectives, ne reconnaissent pas les choix des électeurs, criminalisent les mouvements sociaux. Comme nous l'enseigne le cas grec, un coup qui peut s'avérer fatal est porté aux conquêtes démocratiques. La crise économique et sociale qui frappe les populations d'Europe est due aux **dérives de la finance**, aux politiques néolibérales et non à de trop lourdes dépenses publiques. Les habitants de la Belgique n'ont pas vécu au-dessus de leurs moyens.

Les **revenus du capital et les banques** sont insuffisamment mis à contribution et aucune régulation efficace n'a été mise en place depuis la crise financière de 2008. Les responsables de la crise demeurent impunis, et en sortent même renforcés.

Une **enquête approfondie**, transparente et démocratique, permettra de faire la lumière sur les véritables raisons de l'endettement de la Belgique et de distinguer la part que la population doit réellement rembourser. Par ailleurs, il est clair que le service de la dette (intérêts + refinancement), qui est une gigantesque machine à redistribuer à l'envers (des pauvres vers les riches) n'est pas tenable. La dette ne sera pas diminuée sans une solution politique.

Les pouvoirs publics belges **doivent mettre les rapports et les comptes existants à disposition de la population.**

Se réjouissent

Que de plus en plus de citoyennes et de citoyens s'intéressent à la question de la dette publique, sujet qui va occuper une place prédominante de la vie politique et sociale dans les années à venir. D'autant que le secteur financier privé continue à spéculer librement et que de nouvelles recapitalisations de banques sont à prévoir.

Que des initiatives d'audits citoyens se développent en France, en Espagne, en Grèce, au Portugal, en Italie... et au-delà de l'Europe, au Brésil, en Tunisie...

Décident

de créer un **collectif d'audit citoyen de la dette en Belgique**. Les objectifs poursuivis sont :

mener un travail de sensibilisation et d'action en Belgique ;

réaliser un audit de la dette, identifier les dettes que nous refusons de payer, définir les moyens à mettre en œuvre pour faire aboutir ce refus ;

exiger du gouvernement l'abandon des Traités ou projets de Traités européens qui approfondissent la crise et aggravent l'endettement (TSCG ...), et des politiques d'austérité. Exiger au contraire l'adoption de mesures concrètes garantissant une fiscalité juste socialement, la création d'emplois de qualité, la mise en œuvre de l'égalité hommes/femmes, la promotion des services publics et non-marchands, le renforcement du système de sécurité sociale, l'amélioration des conditions de vie, la justice sociale et le respect de l'environnement ;

rassembler et articuler de manière participative au niveau local dans des groupes d'audit citoyen toutes les organisations et les individus prêts à collaborer

Ces objectifs pourront évoluer en fonction de la dynamique commune.

Définiront ensemble :

Une méthodologie qui permettra de répondre à des questions essentielles telle que : D'où vient cette dette ? L'avons-nous décidée ? A-t-elle été contractée dans l'intérêt général, ou bien au bénéfice de minorités déjà privilégiées ? Vivons-nous au-dessus de nos moyens ? La dette est-elle le résultat d'une explosion des dépenses publiques, et parmi celles-ci des dépenses sociales, ou provient-elle des exonérations fiscales en faveur des détenteurs de capital et des classes sociales les plus favorisées? Quelle a été l'impact sur la dette publique de la crise provoquée par la sphère financière et par les mauvais choix lors du sauvetage des banques ? Par quels mécanismes la dette publique est-elle aujourd'hui instrumentalisée pour détruire l'État social ? Quel est l'impact produit par l'obligation faite aux pouvoirs publics de financer leurs dettes par le recours aux marchés financiers en lieu et place de la Banque centrale ? Qu'est-ce que les administrations belges payent chaque année (en intérêt et en capital) ? Qui sont les créanciers de la dette aujourd'hui ? Existe-t-il d'autres solutions à la crise que les coupes dans les dépenses publiques et l'austérité pour rembourser la dette?

Il s'agira aussi de ne pas oublier les créances de la Belgique vis-à-vis des pays du Sud et d'obtenir l'application du point de l'accord gouvernemental de 2011 qui stipule : *«concernant les créances à l'égard de pays du Sud, le Gouvernement réalisera l'audit des dettes et annulera en priorité les dettes contractées au détriment des populations ».*

Convaincus que l'austérité n'est pas une fatalité et qu'une autre Belgique et une autre Europe sont possibles, conscients de la nécessité d'inventer et d'instaurer une véritable démocratie libérée des puissances de l'argent et de toutes les formes d'oppression, confiants dans la capacité des citoyens et des citoyennes à délibérer ensemble de leur avenir, nous nous engageons dans ce processus en ayant conscience que cela exige du travail et une implication importante de la part de chacun d'entre nous, et nous appelons toutes les forces progressistes à nous rejoindre.

Annexe II

Bibliographie

Articles

BONFOND Olivier, "Ceci n'est pas une reprise", 4 novembre 2013, <http://cadtm.org/Ceci-n-est-pas-une-reprise>

BONFOND Olivier, "Neuf mesures urgentes pour remettre les banques à leur place", 29 juillet 2013, <http://cadtm.org/Neuf-mesures-urgentes-pour>

CAC (Collectif pour un audit citoyen), "Plan de sauvetage de la Grèce: 77% des fonds sont allés à la finance", 30 juin 2013, <http://www.audit-citoyen.org/?p=3785#more-3785>

CADTM, "L'action pour l'annulation des garanties octroyées à Dexia et les propositions alternatives du CADTM", 6 mars 2013, <http://cadtm.org/L-action-pour-l-annulation-des>

CORREA Rafael, "L'Europe endettée reproduit nos erreurs", *Le Monde Diplomatique*, décembre 2013, p.1 et 16-17

GADREY Jean, "La dette, quelle dette?", *Le Monde Diplomatique*, juin 2012, <http://www.monde-diplomatique.fr/2012/06/GADREY/47851>

GUILLEN Raúl, "Alchimistes de la Puerta del Sol", *Le Monde Diplomatique*, juillet 2011, p.8-9

HALIMI Serge, "Ne rougissez pas de vouloir la lune", *Le Monde Diplomatique*, juillet 2011, p.1 et 8-9

MILLET Damien, "La dette du Tiers monde", sans date, <http://cadtm.org/La-dette-du-Tiers-Monde>

MILLET Damien, SAURIN Patrick, "Plafonnons les taux de prêt aux acteurs publics locaux", 15 juillet 2012, <http://cadtm.org/Plafonnons-les-taux-des-prets-aux>

MILLET Damien, TOUSSAINT Eric, "Faut-il payer la dette?", *Le Monde Diplomatique*, juillet 2011, p.7

MILLET Damien, TOUSSAINT Eric, "Un audit contre le chantage", *Le Monde Diplomatique*, décembre 2013, p.17

SAURIN Patrick, "Socialiser le système bancaire", 2 février 2013, <http://cadtm.org/Socialiser-le-systeme-bancaire>

TOUSSAINT Eric, "Enjeux politique de l'action de la Banque mondiale et du FMI envers le Tiers monde", 23 août 2013, <http://cadtm.org/Enjeux-politiques-de-l-action-de>

TOUSSAINT Eric, série "Et si on arrêta de banquer?", 15 mai 2013, http://cadtm.org/Et-si-on-arretait-de-banquer?debut_articles_auteur=20#pagination_articles_auteur

TOUSSAINT Eric, "Banque contre Peuples, les dessous d'un match truqué", 24 décembre 2012, http://cadtm.org/Banques-contre-Peuples-les-dessous?debut_articles_auteur=20#pagination_articles_auteur

Livres

ATTAC, [Le piège de la dette publique : comment s'en sortir](#), Les Liens qui Libèrent, 2011

BONFOND Olivier, [Et si on arrêta de payer ? 10 questions/réponses sur la dette publique belge et les alternatives à l'austérité](#), Aden, Cépag, Cadtm, 2012

CADTM, CETIM (dir.), [Manuel pour des audits de la dette du Tiers Monde : Menons l'enquête sur la dette !](#), Cadtm, Cetim, 2006

CHAVIGNÉ Jean-Jacques, FILOCHE Gérard, [Dette indigne ! Qui sont les coupables ? Quelles sont les solutions ?](#), Jean-Claude Gawsewitch, 2011

CHESNAIS François, [Les dettes illégitimes : quand les banques font la main basse sur les politiques publiques](#), Raisons d'agir, 2011

CONDIJTS Joan, GERARD Paul, THOMAS Pierre Henri, [La Chute de la Maison Fortis](#), Editions Jean-Claude Lattès, 2009

DERUDDER Philippe, HOLBECQ André Jacques, [La dette publique, une affaire rentable : à qui profite le système ?](#), Yves Michel, 2008

DUPRET Xavier, [La Belgique endettée : mécanismes et conséquences de la dette publique](#), Gresea, Couleurs Livres, 2012

GRAEBER David, [Dette: 5000 ans d'histoire](#), Les Liens qui Libèrent, 2013

MANOLOPOULOS Jason, [La dette odieuse : les leçons de la crise grecque](#), Pearson, 2012

MILLET Damien, MAUGER François, [La Jamaïque dans l'état du FMI : la dette expliquée aux amateurs de reggae, aux fumeurs de joints et aux autres](#), L'esprit Frappeur, Cadtm, 2004

MILLET Damien, TOUSSAINT Eric, [65 questions 65 réponses sur la dette, le FMI et la Banque mondiale](#), Cadtm, 2013

MILLET Damien, TOUSSAINT Eric (dir.), [La Dette ou la Vie](#), Aden, Cadtm, 2011

MILLET Damien, TOUSSAINT Eric, [AAA, Audit, Annulation, Autre politique. Crise de la dette : la seule façon d'en sortir](#), Seuil 2012

MOREL Thomas, RUFFIN François (dir.), [Vive la banqueroute ! Comment la France a réglé ses dettes](#),

[de Philippe le Bel au général de Gaulle](#), Fakir, 2013

SAURIN Patrick, [Les prêts toxiques, une affaire d'état : comment les banques financent les collectivités locales](#), Démopolis, Cadtm, 2013

THOMAS Pierre Henri, [Dexia : Vie et mort d'un monstre bancaire](#), Les Petits matins, 2012

TOUSSAINT Eric, [Bancocratie](#), Aden, 2014

VAN HEES Marco, [Les riches aussi ont le droit de payer des impôts](#), Aden, 2013

VAN HEES Marco, [Banques qui pillent, banques qui pleurent : Enquête sur les profits et crises des banques belges](#), Aden, 2010

Annexe III

Contacts
Groupe méthodologie olivier@cadtm.org
Groupe de coordination de la plateforme eric.toussaint4@gmail.com
Collectif Verviers : Jean-Louis.PETERS@fgtb.be ; broc@swing.be Collectif Liège : emilie@cadtm.org Collectif Nivelles : Benoit.Blondeau@abvv.be ; Khalid.gaa@fgtb.be Collectif La Louvière : freddy.bouchez@fgtb.be ; jean-marc.lauwers@cgsp.be Collectif Namur : Laurent.WILMET@afico.be ; Collectif Marche-en-Famennne : Pascal.FONTAINE@ceppst.be ; Collectif Arlon : Vincent.deraeve@ceppst.be ; ren387@live.be Collectif Bruxelles : christine@cadtm.org Collectif Ath : jf.pontegnie@skynet.be
Groupes de travail, par thème
Belgique (Dette fédérale) Olivier Bonfond olivier.bonfond.fgtb@gmail.com Jérémie Cravatte jeremie@cadtm.org Groupe de La Louvière freddy.bouchez@fgtb.be ; jean-marc.lauwers@cgsp.be
Sécurité sociale Groupe de Liège jeremie@cadtm.org
Région wallonne Groupe de Namur Laurent.WILMET@afico.be ; virginie@cadtm.org ; didier.brissa@cepag.be
Brabant wallon Nivelles Benoit.Blondeau@abvv.be ; Khalid.gaa@fgtb.be
Hôpitaux publics de la région d'Arlon Arlon Vincent.deraeve@ceppst.be ; ren387@live.be
Groupe de travail SNCB myriam.djegham@mocbxl.be
Dette du Sud renaud@cadtm.org

Dettes communales : Verviers : Jean-Louis.PETERS@fgtb.be ; broc@swing.be Liège : emilie@cadtm.org
Bruxelles christine@cadtm.org
Tournai (à venir)
Thématiques transversales
Aspects genre de la dette marcela@mondefemmes.org ; verdiermagali@gmail.com
Aspects écologie ren387@live.be ; eric.deruest@gmail.com ; jeremie@cadtm.org
Pièce de théâtre sur la dette Groupe de Marche-en-Famenne Pascal.FONTAINE@ceppst.be ;
... VOUS ?